



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 MARS 2009**

*Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/MPF*

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi six mars deux mille neuf à quinze heures, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27 février 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS : LE BUDGET 2009**

**Monsieur le Maire** : Monsieur GUIDOBALDI, Directeur général de la CASA, va vous faire cette présentation et si quelqu'un souhaitait avoir de plus amples informations, elles lui seront fournies. Là, vous n'aurez bien sûr qu'un aperçu des masses budgétaires dans le cadre des décisions qui ont été prises pour le budget primitif de 2009.

**Monsieur GUIDOBALDI** : Nous allons présenter quelques éléments du budget de la CASA, de la manière la plus simple possible à base de graphiques (camemberts).

Le budget de fonctionnement 2009 de la CASA s'élève à 138.000.900 €. Voilà la structure du budget. La plus grosse partie du budget de la CASA est reversée aux Communes, c'est-à-dire 43 % qui est l'attribution de compensation qui représente la taxe professionnelle, aujourd'hui, perçue par la CASA et qui, hier en 2001, était perçue par les Communes. Donc, la part 2001 est reversée aux Communes. Ce sont les 40 %, soit 55.000.600 € ainsi que 3 % D.S.C. (Dotation Solidarité Communautaire) qui sont également reversés aux Communes.

La deuxième partie importante du budget, c'est le budget O.M. (Ordures Ménagères) : 31.000.000 €, qui représentent 23 %. Le troisième morceau en importance c'est le budget transport 26.000.000 € qui représentent 19 % du budget total. Enfin, ce que j'appellerais le budget résiduel de la CASA, pour le reste c'est 20.000.000 €, c'est-à-dire 15 %. Voilà pour le fonctionnement.

Concernant les recettes qui correspondent à ce budget de 138.000.900 €. Pour l'essentiel, c'est la taxe professionnelle : 70.000.000 € qui représentent 51 %. Ensuite, il y a par ordre d'importance, la taxe des Ordures Ménagères : 30.000.000 € qui représentent 22 % ; le versement transport : 22.000.000 € qui représentent 16 % de la recette. Et un certain nombre d'autres sommes : la D.G.F. qui est la dotation de l'Etat, près de 6.000.000 € (4 %) ; et puis, d'autres recettes diverses que ce soit dans le budget transport, dans le budget Ordures Ménagères ou dans le budget général.

Si l'on passe à ce que j'ai appelé le budget résiduel de la CASA, si l'on enlève ce qui est reversé aux Communes d'une part, et donc que la CASA ne voit pas, ce qui appartient au budget Ordures Ménagères d'autre part, et ce qui appartient enfin au budget transport, il reste sur les 130.000.000 €, 20.800.000 € et c'est cette somme qui sert à exercer les compétences de la CASA.

En fait, sur les 70.000.000 € de taxe professionnelle, il en reste 10.000.000 € c'est-à-dire 50 %. Le reste : 6.000.000 € c'est la dotation générale de fonctionnement de l'Etat. Il y a également comme recette, ce qui revient du logement (la loi S.R.U.) : 1.700.000 € et quelques autres recettes diverses : 10 %.

Si l'on regarde comment sont utilisés ces 20.000.000 €, on voit évidemment que la plus grosse partie du budget de fonctionnement : 8.800.000 € (43 %) ce sont les charges de personnel. Que le deuxième, c'est 4.400.000 €, ce qu'on appelle les charges à caractère général, c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour faire fonctionner tout cela : les locaux, les assurances, les moyens, etc... Ensuite, les autres charges de gestion

courante qui correspondent à l'exercice des compétences en matière de fonctionnement. Et puis, un certain nombre d'autres charges financières : dotation, virement, section investissement.

Les investissements : 138.000.000 € de fonctionnement dont il reste 20.800.000 € et 26.000.000 € d'investissement. Si on regarde les recettes on s'aperçoit que l'essentiel des investissements est constitué par l'emprunt (69 %), une partie en autofinancement (2.300.000 €), un certain nombre de subventions d'investissements (8 %) 2.200.000 €, la revente de terrains achetés et le fond de compensation de la T.V.A. qui ? pour les Communautés d'Agglomérations ? se reverse dans l'année.

Les dépenses d'investissements : Au niveau des dépenses on s'aperçoit que l'essentiel, il y a des subventions d'équipements d'un côté pour presque 10.000.000 €, les immobilisations incorporelles, les travaux, le remboursement du capital, un certain nombre d'immobilisations dites financières.

Ensuite, lorsque l'on regarde la répartition de ces dépenses par grands postes de fonctionnement et d'investissement, là notez-bien que dans ce camembert est agrégé à la fois le fonctionnement et l'investissement. Cela donne une idée des poids respectifs des compétences. Donc, on voit que la grosse part est pour les équipements structurants (à la fois en investissement et en fonctionnement).

Le deuxième poste étant l'habitat. De la même façon, investissement et fonctionnement. Lorsque l'on parle d'investissement c'est aussi bien pour l'achat de terrains que pour la subvention aux opérateurs qui créent des logements.

On voit que le troisième poste ce sont les Médiathèques avec 4.800.000 € qui représentent 11 % du budget total.

Et ensuite à peu près les mêmes poids : la politique de la ville (3.000.000 €), le développement économique dont la technopôle (3.000.000 €), les fonds de concours aux Communes (3.000.000 €) et les déplacements (1.500.000 €).

Si l'on passe au budget des Ordures Ménagères, il est tout à fait clair que la quasi-totalité du budget est alimenté par le produit de la taxe des ordures ménagères (93 %). Quelques recettes de déchetterie et quelques soutiens d'organismes éco-organismes et puis quelques subventions mais l'essentiel c'est l'atome.

Si l'on regarde les dépenses, une grande partie c'est les frais de personnel (8.100.000 €) et c'est normal puisqu'il y a une grande partie des travaux qui est fait en régie (250 personnes), grosse partie de personnel. L'autre partie à caractère général ce sont les marchés publics ; ce qui n'est pas fait en régie est fait en marché, donc cela pèse 25 %. Le troisième poste est le traitement ; c'est le partenariat avec le SIDOM. Les 13.000.000 € c'est le coût du traitement des ordures ménagères des fameux 120.0000 tonnes d'ordures ménagères qui vont au SIDOM. Et ensuite, des participations, des charges....

Autre structure du budget investissement : 6.000.000 €. Une partie pour le Centre Technique Communautaire dont vous savez qu'il a été acquis un bâtiment à Vallauris - Chemin de St Bernard, qui est en cours de réaménagement pour servir de centre technique. La poursuite du programme des déchetteries et ensuite un certain nombre d'autres postes moins importants et l'acquisition de véhicules.

En ce qui concerne les transports, et c'est le dernier, le budget primitif est de 26.000.000 €. L'essentiel se sont les caractères généraux, c'est-à-dire le gros ce sont des marchés puisque autant en ordures ménagères le poids de la régie est très important, autant pour les transports c'est l'appel à l'entreprise qui aujourd'hui est le plus important avec 80 % : 21.000.000 €. L'autre partie qui est la régie : 3.100.000 € (12 %). Et puis d'autres petits morceaux de financement sur les recettes. Ce n'est pas une surprise. L'essentiel c'est le versement de transport (22.000.000 €), c'est-à-dire la taxe que paient les entreprises pour leurs salariés au titre du transport. La billetterie pèse 9 % en gros. Autrement dit, l'utilisateur ne participe qu'à moins de 10 % du coût du transport. Les subventions d'exploitation, plus différents partenariats, remboursements de lignes, etc...pour 6 %.

Si on compare l'investissement, on voit les recettes, l'emprunt pour l'essentiel ; une partie en autofinancement et une partie en subventions. Si on regarde les dépenses, l'essentiel sont : les immobilisations corporelles, les travaux, le remboursement du capital, etc...

**Monsieur le Maire** : Messieurs les Conseillers Municipaux, Messieurs les Adjoints, si vous avez besoin d'informations complémentaires sur certains points, vous pouvez poser vos questions maintenant. Mais si vous avez besoin d'informations complémentaires sur le budget de la Communauté d'Agglomération, bien entendu on vous fournira tous les documents nécessaires.

Avant le Conseil municipal et avant la Motion qui a été déposée, je voudrais vous apporter une information.

Je vous rappelle que la Ville s'était constituée partie civile dans une agression dont avait été victime un salarié d'une entreprise d'élagage des arbres, agression que nous avons tous considérée comme inqualifiable envers une personne effectuant son travail, l'agresseur étant allé chercher des comparses pour porter atteinte à l'intégrité physique de celui qui ralentissait la circulation en faisant son travail d'élagage.

Le Procureur vient de nous informer que les trois agresseurs ayant été identifiés, celui qui a porté des violences sur cet employé a été condamné à 6 mois de prison avec délivrance d'un mandat de dépôt et les autres de prison assortie avec sursis. Ce qui prouve car on dit souvent que « la police n'arrête pas » et « que la justice ne condamne pas ». que l'action et la chaîne pénale ont parfaitement fonctionné.

Maintenant nous passons à l'appel pour que la motion puisse être votée.

**Madame DUMAS** : Avant j'avais quelque chose à dire sur le budget de la CASA, juste avant la motion. Je peux ?

**Monsieur le Maire** : Puisque vous dites « je peux ? » c'est que vous faites probablement allusion à un temps de parole,

**Madame DUMAS** : pas du tout !

**Monsieur le Maire** : moi j'y fais allusion et je rappelle que le temps de parole reste la règle et que chacun doit s'efforcer de faire des interventions qui cadrent avec l'ensemble de la délibération et qui soient courtes. Les mesures comptables de temps n'interviennent que dans la mesure où on constate des débordements. Et comme c'est votre groupe Madame DUMAS, qui a le plus souvent, dans le passé, débordé, je me permets à l'occasion de cette première intervention de vous faire non pas ce rappel à l'ordre mais ce rappel au bon sens !

**Madame DUMAS** : Ne vous inquiétez pas, cela tiendra à peu de choses mais je tenais à le dire. Je ne répèterai pas toutes les raisons pour lesquelles j'ai voté contre ce budget lors du Conseil communautaire, je n'en citerai qu'une seule. Ce budget ne répond pas aux besoins de la population tant en matière de logement qu'en matière de justice sociale. D'ailleurs, au sujet du logement, il suffit de voir le nombre de familles en attente d'un logement social ou de connaître la situation dramatique de cette dame et ses deux enfants que nous avons dénoncée à l'entrée du Conseil municipal.

Et au sujet de la justice sociale, je trouve que la réduction du budget de fonctionnement de la Médiathèque est vraiment injuste. Au-delà du fait que nous l'apprenons par voie de presse, et donc sans débat à la CASA, mettre en péril la qualité des événements culturels, la qualité de l'accueil, le renouvellement des documents et peut-être l'accès gratuit pour les 32 000 abonnés par une réduction de 20 % du budget de fonctionnement, ne marque pas vraiment une volonté de justice sociale. Alors oui, cette Médiathèque est une vraie réussite, permet l'accès à la culture pour tous et cela demande un engagement financier pérenne de la part de la CASA.

**Monsieur le Maire** : Merci Madame DUMAS. Cela me permet de vous répondre sur trois points. D'abord, vous avez dû noter que vous avez été la seule à voter contre ce budget et que l'ensemble des groupes de Gauche qui ne correspondaient pas à votre sensibilité, l'ont votée. Je ne vous rappellerais pas les termes qu'a employés Monsieur le Sénateur-Maire de Valbonne à la suite de votre intervention, je vous y renvoie.

Ensuite, je voudrais vous rappeler que le logement bénéficie dans ce budget d'un million de plus que le budget de l'année dernière. Ce qui prouve bien que nous sommes passés d'une phase qui était un peu artisanale avant la CASA, à une phase de production de logements autour de 500 sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

Enfin, je voudrais vous dire de ne pas prendre le relais de la clientèle de Monsieur PIEL qu'il nous amène régulièrement devant cette porte. Généralement on essaie de traiter les dossiers prioritairement mais on constate que ce ne sont pas tout à fait les bons dossiers. Je rappelle gentiment à Monsieur PIEL qu'il a amené ici un jour, une dame qui n'avait pas encore son permis de séjour. Je rappelle que Monsieur PIEL a amené aussi, alors là pas physiquement, le cas d'une personne âgée avec un enfant et qui allait être expulsée, sauf que cette personne disposait de 4.200 € de ressources mensuelles. Je rappelle que Monsieur PIEL s'est opposé à l'expulsion d'un locataire qui avait dit que si la police venait il se servirait d'une arme à feu et qu'il habitait dans un studio dont il ne payait pas le loyer depuis deux ans, loyer constituant la seule ressource d'une personne âgée.

Et là, aujourd'hui, je ne rentrerais pas dans le détail de l'intimité de cette personne qui est là aujourd'hui, encore que, si elle se présente là c'est qu'elle veut bien qu'on dévoile sa situation familiale et sociale. Mais je rappellerais simplement que je ne pense pas que ce soit le cas le plus dramatique que l'on puisse rencontrer sur les situations que gère l'ensemble des services sociaux de la Ville et du Service Habitat. Nous tenons régulièrement avec Monsieur le Sous-Préfet des réunions, la dernière a eu lieu le 26 février, pour faire en sorte que l'on constate toutes les expulsions et qu'en présence des services sociaux et des informations données par les assistantes sociales, nous trouvions chaque fois une solution à la situation proposée. Nous essayons de distinguer, ce qui est quelquefois difficile, le mauvais payeur de la personne en détresse. et je vous demande d'essayer de nous aider plutôt que de faire des manifestations à coup de banderoles. Et lorsque la personne est en détresse, je vous redis ce que j'ai dit à l'extérieur, depuis que je suis Maire, et d'ailleurs je pense bien avant, jamais on n'a mis à la porte une mère avec deux enfants sans trouver de solution alternative.

Enfin sur la Médiathèque, bravo de vous rendre compte que la décision du Maire et du Conseil municipal majoritaire de faire une Médiathèque à cet endroit, de la faire de ce volume, de choisir les options qui ont été réalisées, soit enfin reconnue par le Groupe de la Gauche et l'Ecologie ! On s'en satisfait mais je me rappelle quand même d'un certain nombre de bémols à l'époque où l'on pensait qu'il fallait mettre aussi le CCAS à cet endroit là. On a fait le choix de mettre le CCAS à un endroit et la Médiathèque à un autre !

En ce qui concerne cet établissement, il n'est pas question de remettre en cause la lecture publique telle qu'elle est mise en place mais en revanche un certain nombre de manifestations artistiques se sont développées, expositions ou autres, du fait de l'absence du Musée Picasso. Aussi, il est normal, aujourd'hui, ce Musée reprenant sa place après sa rénovation, comme un pôle central de l'activité culturelle, du site Antibois de la Communauté d'Agglomération, que le budget concernant des manifestations qui n'ont rien à voir avec la lecture publique puisse être transféré sur des manifestations comme les présentera tout à l'heure Monsieur Yves DAHAN.

Je rappelle au Directeur général de la CASA et avec tout le respect que je dois à l'ensemble des chefs de service de la Casa comme de la Ville d'Antibes, que les décisions ne sont prises ni par les uns, ni par les autres, mais par les politiques qui ont été élus pour cela et les décisions concernant la Médiathèque sont des décisions qui concernent le Vice-Président chargé de la Culture à la CASA, les conseillers élus de la Culture à la Ville d'Antibes et accessoirement le Maire d'Antibes Juan les Pins, Président de la Communauté d'Agglomération.

Donc aucune des choses qui ont été dites dans le journal et dont je ne conteste pas qu'elles ont été prononcées ne sont validées.

APPEL NOMINAL fait par Monsieur le Premier Adjoint

**Présents :**

M. LEONETTI, M. GONZALEZ, M. PAUGET, M. ROUX, Mme TORRES-FORET-DODELIN, M. SEITHER, Mme DUMONT, M. PERUGINI, Mme PUGNAIRE, M. DULBECCO, Mme MURATORI, M. RAMBAUD, Mme CANOVA, Mme TROTOBAS, Mme BOUFFIER, M. AMAR, Mme BOUSQUET, Mme THOMEL, M. PADOVANI, Mme LHEUREUX, Mme MEUNIER, Mme DOR, M. CHIALVA, M. CHAUSSARD, M. GASTALDI, Mme BLAZY, M. BARBERIS, M. DAHAN, Mme LONVIS, M. BAYLE, Mme SAVALLI, Mme CURTET, Mme DEPETRIS, Mme GAILLOT, Mme BADAOUI-BLAIS, M. GILLI, M. MONIER, Mlle RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY

## Procurations :

M. GENTE pouvoir à Mme TROTOBAS,  
M. BIGNONNEAU pouvoir à Mme BOUFFIER,  
M. GENSBURGER pouvoir à Mme TORRES-FORET-DODELIN,

## Absents :

néant

*Présents : 46 / Procurations : 3 / Absents : 0*

MONSIEUR LE MAIRE : LES PROCURATIONS ETANT DONNEES, MONSIEUR MATTHIEU GILLI, EST DESIGNÉ A L'UNANIMITE POUR ETRE SECRETAIRE DE SEANCE.

Nous passons à la motion

## 00A – MOTION SUR LES EXPULSIONS LOCATIVES

**Monsieur le Maire** : Une motion est déposée par les groupes La Gauche l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins, le PS et les Verts sur les expulsions locatives

**Monsieur PIEL** : effectivement déposée par la Gauche et l'Ecologie et PS et les Verts. Cette motion on l'a voulue générale et non pas clientéliste comme vous avez eu le culot de le dire tout à l'heure.

*Dans quelques jours le moratoire sur les procédures d'expulsion locative sera levé. (je suis heureux d'apprendre qu'il y a des réunions avec le Sous-Préfet c'est toujours intéressant de savoir cela)*

*Dans une commune « hors-la-loi » SRU avec 6,06% de logements sociaux et qui n'a progressé que de 0,23% en quatre ans, il est insupportable que des familles se retrouvent à la rue quand elles ne peuvent plus payer les loyers prohibitifs dans le secteur privé et qu'elles ne peuvent pas faire valoir leur droit au logement social.*

*Nous proposons au vote du Conseil municipal la motion suivante à adresser au Préfet des Alpes-Maritimes :*

**« Le moratoire sur les expulsions locatives est maintenu tant que la commune d'Antibes n'aura pas atteint le pourcentage de logements sociaux imposé par la loi S.R.U**

**Monsieur le Maire** : le Groupe PS n'ajoute rien ? C'est Monsieur PIEL qui est le porte parole global de la motion ?

D'abord si vous ne souhaitez pas que l'on parle de problèmes individuels alors ne les évoquez pas et si vous voulez que la motion soit générale et que débat soit général, faisons un débat général

**M.PIEL** : inaudible hors micro

**Monsieur le Maire** : vous ne m'interrompez pas ! Je ne vous ai pas interrompu, après si vous voulez qu'on débattenne d'un problème particulier on débat d'un problème particulier. Je répète donc très tranquillement d'abord que votre motion appuie la Loi que la Majorité a votée qui est la Loi Dalo et qui s'applique et qui a maintenu la Loi SRU. La Ville n'est pas hors la loi avec la Loi SRU, cette loi dit simplement que lorsque l'on a moins de 20 %, on paie une redevance à la Communauté d'Agglomération qui l'utilise pour construire des logements sociaux. Si vous regardez en France celui qui applique non pas le mieux la Loi SRU puisque l'on n'atteint pas les 20 % et vous avez raison sur ce point mais celui qui rattrape le plus vite le nombre, par rapport à ses pénalités, c'est la Commune d'Antibes. Et c'est un document qui est publié par le Parti communiste à l'Assemblée nationale qui montre le nombre de logements sociaux par ville et celles qui font le plus d'efforts !

Je vous invite à aller voir M.BOQUET afin qu'il vous transmette cet élément puisque l'on répond à 79 % du retard accumulé ce qui ne veut pas dire pour autant, comme on l'a dit, que la Communauté

d'Agglomération est inactive, on l'a évoqué, elle est passée de 80 à 450 de production, ce qui ne veut pas dire non plus que les chantiers ne vont pas continuer et se multiplier.

Je voudrais simplement rappeler que la Casa a soutenu financièrement la production de logements conventionnés sur la Commune, à hauteur de 7,3 M€, le budget antérieur de la Commune pour les logements sociaux était de 1 M€. C'est donc multiplié par sept et plus de 43 M€ en garantie d'emprunt.

On ne peut pas donc dire que l'action soit négative et puis je vous rappelle qu'en ce qui concerne l'action particulière et ponctuelle sur chaque personne, il y a une étude qui est faite par les services sociaux et qu'ils nous proposent des solutions. Ainsi, en aucun cas, l'on ne se trouvera dans une situation où le drame familial aboutit à un drame familial et soyez donc assuré que tous les dossiers, ceux que vous présentez, comme ceux que vous ne présentez pas, sont traités avec la même humanité et la même équité.

En même temps vous le savez, la mise en place d'un moratoire national sur les expulsions demande une modification législative et à ma connaissance nous ne sommes pas au Parlement français et aujourd'hui, même si j'acceptais votre motion, elle serait inefficace car elle ne pourrait pas être appliquée.

Vous le savez très bien puisque votre but n'est pas que ce soit efficace mais que vous ayez la capacité de communiquer et je prends donc acte que cette motion est à la fois inadaptée et illégale et je vous demande, mes Chers Collègues, de la rejeter.

Qui est pour ? Qui s'abstient ?

**REJETEE A la majorité par 43 voix POUR sur 49 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 1 abstention : Mme VERCNOCKE)**

Nous passons maintenant à l'adoption des procès verbaux du 19 décembre 2008 et du 23 janvier 2009.

## **MONSIEUR LEONETTI**

### **00-00- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 19 DECEMBRE 2008 ET 23 JANVIER 2009**

**Madame MURATORE** : Monsieur le Maire, si vous le permettez j'aurais une petite intervention préalable à faire. Ce n'est pas une motion mais un éclaircissement. Vous avez commencé à répondre mais je voudrais plus de précisions.

Au Conseil du 23 janvier 2009 vous vous êtes engagé à, je cite : « réunir une Conférence de Présidents de Groupes, que les questions orales soient réactivées, qu'elles permettent un partage du temps de parole entre la majorité et l'opposition ; je souhaiterais qu'il y ait une partie de questions courtes et une partie de questions avec débat et que vous définissiez avec Monsieur le Premier Adjoint une organisation ». Cela c'était les termes du compte-rendu. A ce jour, cette Conférence de Présidents de Groupe n'a pas été réunie et aucune organisation du déroulement des Conseils n'a été définie. Nous souhaitons savoir ce que vous proposez, comment va se dérouler le présent Conseil et la date de la séance consacrée aux questions orales. Vous avez commencé à dire « cela ne donne pas assez de précision ».

**Monsieur le Maire** : Monsieur le Premier Adjoint vous a écrit une lettre qui ne vous est pas encore parvenue et qui vous propose justement cette Conférence de Présidents, mais si vous voulez qu'on la réunisse à la fin de ce Conseil, elle se fera.

Je souhaite effectivement qu'on ait une démocratie vivante, que le débat soit éclairé, que personne ne confisque l'information et qu'en même temps on puisse poser toutes les questions nécessaires. Et je pense que vous ne pâtirez pas d'un temps de parole partagé. Je pense que c'est une bonne solution pour que les questions orales puissent être traitées de cette façon.

Donc, je maintiens et sans avoir lu la date que vous proposez Monsieur le Premier Adjoint, je vous propose que cette date soit aujourd'hui, à la fin du Conseil. Après tout, on est là. Vous réfléchissez, si vous souhaitez qu'il y ait une réunion ultérieure qui soit fixée pour avoir plus de temps, je suis d'accord, je persiste et signe sur les propositions que je vous ai faites.

**Madame MURATORE** : De toute façon, Monsieur le Maire, pour aujourd'hui le Conseil va se dérouler normalement. On prend la date que vous proposez parce que de toute façon cela ne changera rien. Donc, on prendra la date qui est proposée par Monsieur le Premier Adjoint.

**Monsieur le Maire** : Alors, on n'a pas de question avec débat. C'est surtout pour essayer de régler comment on fait régulièrement des questions avec débat pendant le Conseil en dehors des propositions de la Majorité sur un Ordre du Jour. C'était cela m'a proposition essentielle.

Sur le reste, Madame MURATORE, je vous redis ce que j'ai dit : si les interventions des uns et des autres ne débordent pas, si elles ne dérivent pas vers des attaques personnelles à la limite de la diffamation, j'ai toujours accepté que le débat s'ouvre de manière apaisé et tranquille. Si c'est l'occasion pour un groupe ou telle ou telle personne d'occuper un temps de parole démesuré dans le cadre d'un débat qui est extérieur au débat communal, à ce moment-là je reviendrai au principe des 3 minutes ».

Mais j'ai regardé ce qui s'est passé antérieurement et il y a très peu de gens qui débordent au-delà de 3 minutes. Donc, où bien on revient au bon sens et on essaie d'avoir un débat apaisé, où bien on veut faire du démagogique, du frontal et on déborde des questions communales et à ce moment-là, je reviendrais à l'application stricte du règlement. Pour moi c'est assez simple, comprenez qui voudra !

Après cette intervention, cette explication et cette proposition, on passe à l'adoption des procès-verbaux des séances du 19 décembre 2008 et 23 janvier 2009.

**Madame VERCNOCKE** : Monsieur le Maire, c'est purement formel. Nous nous abstenons sur cette question étant donné que nous n'étions pas.

**Monsieur le Maire** : Cela me paraît logique.

**Madame MURATORE** : Deux points sur le 19 décembre, il y avait 2 coquilles. Je pense qu'elles ont été rectifiées, on l'avait signalé. Et même principe, sur le 23 janvier on ne participe pas au vote parce que nous n'étions pas présents. Toutefois, c'est dommage parce qu'à la page 13 nous apprenons que la SACEMA gère 320.000 logements sociaux, donc cela nous intéressait !!

**Monsieur le Maire** : Voyez, quand vous n'êtes pas là, comment on progresse vite !! Bon, les coquilles sont corrigées. Ce serait inquiétant d'ailleurs « 320.000 » !!

On va distinguer les deux votes, si vous le voulez bien :

- ADOPTE, les rectifications étant faites, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2008 ;
- ADOPTE, les rectifications étant faites, **à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)**, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2009.

## **00-01- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – DECISIONS - COMPTE RENDU**

**Madame RAVEL** : Monsieur le Maire, avant de prendre acte du compte-rendu, nous souhaiterions avoir des éléments plus précis et plus détaillés sur le point 08-MA-0230, dont le titulaire est SAPEGE et dont l'objet est « prestation d'étude sur l'organisation et la gestion des eaux pluviales ». De nombreuses études ont déjà été diligentées dans ce domaine. Pourriez-vous nous indiquer l'objet précis de cette étude et ses conclusions ? En effet, le montant de la prestation : 68.346,25 €, nous semble suffisamment élevé pour que ces conclusions nous soient communiquées.

**Monsieur le Maire** : Nous allons vous communiquer le cahier des charges sur l'ensemble du projet qui concerne essentiellement le nord d'Antibes pour le problème d'urbanisation. L'étude sera terminée probablement en cours d'année, elle vous sera communiquée à ce moment-là. En réalité, nous avons une urbanisation qui est évidente et qui se développe sur la partie nord de la ville. Et ce développement entraîne obligatoirement l'extension de l'ensemble des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

**Monsieur GONZALEZ** : Effectivement, dans le cadre du plan local d'urbanisme, nous avons inventorié les parties de la Ville qui pourraient accepter le plus de logements pour faire du logement social en plus grand nombre. Le nord de la Commune, les terrains, anciennement voués à la zone commerciale, que ce soit du côté des Combes et du côté des Terriers, se prêtent à une urbanisation pour rapprocher en plus le logement des axes de circulation, des commerces et donc de permettre un accroissement du logement social. Mais, pour ce faire, il faut faire de nouvelles études car l'assainissement et le pluvial ne sont pas suffisants, aussi nous envisageons, compte tenu du nombre important de logements qui doivent être construits ici, de faire de nouveaux réseaux. Et dans le cadre des permis qui devraient être délivrés dans les 4, 5 ans, avoir ces réseaux en place pour pouvoir délivrer ces permis de construire et les rendre opérationnels.

Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu.

## **00-02- CONSEIL MUNICIPAL – COMPETENCES – DELEGATIONS AU MAIRE – MARCHES PUBLICS**

**Monsieur le Maire** : Dans le cadre du plan de relance qu'a mis en place le Gouvernement et dans le but de ne pas retarder les investissements nécessaires à la relance économique, le Gouvernement a proposé de modifier les seuils des marchés.

Dans ce cadre, bien entendu, ce rehaussement doit nous permettre de gagner environ deux mois sur les marchés publics d'investissement. En revanche, il n'exclut ni la transparence, ni la concurrence et bien entendu, vous serez particulièrement vigilants à la fois pour vous en rendre compte et pour surveiller qu'il n'y a pas d'effet d'aubaine de la part des entreprises dans le contexte de relance économique qu'a décidé le Gouvernement Français et dont nous bénéficions.

**Monsieur DUJARDIN** : Monsieur le Maire, Chers Collègues, je dois dire que je ne partage pas tout à fait l'avis du Président et des Législateurs. Je pense qu'il y a eu des grands bons en avant et là, on a droit à un grand bon en arrière. Je crois qu'au cours des dernières décennies, aussi bien les différents Présidents que les Législateurs se sont attachés justement à rendre les marchés de plus en plus transparents. Et que cette loi va donner un coup d'arrêt à cette transparence. Je pense que l'urgence ne justifie pas une telle loi dans la mesure où même si cela fait gagner deux mois sur un programme très important, c'est malgré tout assez négligeable sur l'ensemble des programmes qui seront diligentés.

Je crois qu'effectivement il y a tellement de choses qui méritent d'être accélérées en France que si à chaque fois on devait supprimer toutes les commissions et donner des délégations, on pourrait tout simplement supprimer le Conseil municipal, donner toutes les délégations au Maire et puis on accélérerait tout ce qui peut être accéléré. Et Dieu sait qu'il y a des choses qui peuvent l'être.

Je suis très attaché à la transparence. Je pense que les Commissions d'Appel d'Offres ont fait un excellent travail et que justement cette loi qui, par délégation, donne le pouvoir au Maire de mettre en place certains marchés, sans aucune limitation de montant, retire aux Politiques, aux Elus en général leur responsabilité. Si très peu de Maires sont techniciens (je pense que vous n'êtes certainement pas une exception dans ce domaine) dans beaucoup de domaines sur un certain nombre de grands chantiers, par cette loi c'est l'Administration qui, finalement, va décider de l'attribution des marchés et je crois que c'est une mauvaise chose. Je pense qu'aujourd'hui à Antibes, nous avons plus besoin de projets que d'accélérer des projets qui, pour l'instant, sont en nombre suffisamment restreints pour qu'on puisse les régler avec la Commission d'Appel d'Offres.

Je crois que cette délégation n'a pas lieu d'être. Et je ne dis pas cela parce que je suis contre Monsieur LEONETTI, Maire d'Antibes. Je dis que c'est une mauvaise chose pour tous les Maires. C'est une mauvaise chose pour tout le monde en général, cette loi n'apporte rien mais retire de la transparence alors que la loi SAPIN en avait apporté beaucoup. Merci.

**Madame DUMAS** : On nous demande dans cette délibération d'accepter de nouvelles délégations au sujet des marchés publics sans aucune limite de montant. Et avec les mêmes arguments assez habituels que l'ont voit souvent aussi à la CASA, du style accélération et efficacité des procédures. La délibération dit même que l'assouplissement de la loi permet d'éviter la Commission d'Appel d'Offres et le Conseil municipal. Heureusement que cette nouvelle loi ne permet pas d'éviter les élections. Alors



non, nous n'acceptons pas cette perpétuelle envie de votre majorité d'éloigner les élus et les citoyens des débats et des décisions.

**Monsieur le Maire** : Merci. Intervention du groupe PS et Verts.

**Madame MURATORE** : Pour nous, effectivement c'est une loi. Donc, on ne prendra pas part au vote puisqu'on ne peut pas voter contre la loi. Mais par contre, il y a trois points qui nous choquent dans cette délibération parce qu'il n'y avait pas obligation d'une délibération pour appliquer la loi sur Antibes, on pouvait rester dans les anciens montants :

- le relèvement des montants;
- l'augmentation de 5 % sans contrôle;
- la durée du mandat.

On aurait eu des points de contrôle tous les ans, avec qu'est-ce qui s'est passé ? Combien il y a eu de marchés ? Ce n'est pas le rendu compte, une fois que c'est fait ; cela ne suffit pas. Là, il y a vraiment à mettre en place un point plus fréquent. Donc, nous ne prendrons pas part au vote.

**Monsieur le Maire** : On le voit dans la délibération qui suit. En réalité, le Gouvernement a mis en place un système et pardon de déborder sur l'intervention suivante mais elle explique la première.

Le Gouvernement a demandé à ce que les villes qui acceptent d'investir autant que la moyenne des quatre dernières années d'investissement, puissent bénéficier d'un cumul de fonds de F.C.T.V.A. des deux années précédentes au lieu d'une année. Pour la Ville d'Antibes c'est 4 millions d'euros. Et ce rattrapage est le rattrapage définitif. Cela veut dire que c'est 4 millions d'euros de plus pour la Ville d'Antibes et à une condition, qui paraît assez logique, c'est que le mandatement se fasse pendant l'année. Ce serait trop facile d'accumuler l'argent et puis de dire : « je vais le faire l'année prochaine ».

Et donc, il y a effectivement un certain nombre de procédures d'urgence qui se mettent en place. Et vous le savez tous, parce que vous êtes suffisamment rompus aux choses municipales, qu'un projet qui serait lancé aujourd'hui et qui nécessiterait un appel d'offres ; si l'appel d'offres était infructueux nous serions incapable de le mettre en place avant la fin de cette année et donc de bénéficier du fonds de F.C.T.V.A.

Je considère, pour ma part, que cette mesure est ponctuelle et elle n'empêchera pas que je viendrai rendre compte en toute transparence de la décision des marchés publics. Plusieurs éléments devraient nous rassurer :

- le premier c'est que nous n'avons mis dans le plan de relance que des projets qui étaient antérieurement déjà évalués par les services. Et que donc, si on se trouvait avec des marchés qui dérivent par rapport à ces propositions, nous aurions notre vigilance accrochée.
- le deuxième, c'est que la Commission de Contrôle Administrative continue à exercer sa vigilance.
- et le troisième, c'est que je vous en rendrai compte non seulement marché après marché en Conseil municipal, pendant tout le long de cette année. Je ferai également un bilan à la fin de l'année, d'abord parce que je suis obligé de le faire pour bénéficier du F.C.T.V.A. vis-à-vis de l'Etat, mais aussi parce que je souhaite que la transparence soit la plus totale sur la rapidité, l'efficacité du plan de relance sur le plan des marchés.

Donc, je comprends très sincèrement vos interventions, voire vos inquiétudes. Je considère que cela n'est pas une dérive définitive de la transparence ou de la concurrence, mais au contraire, nous devons être plus performants dans la période de crise qui est très sous-estimée dans la population actuelle.

Quand on voit les chiffres mondiaux, on devrait s'inquiéter plus. Cette relance sur l'investissement c'est la partie qui n'est contestée par aucun des partis politique ainsi que la relance avec le cumul de fonds de F.C.T.V.A. qui, elle aussi, est la partie qui n'est contestée par aucun des partis politique. Donc, il est logique de donner l'efficacité de la mesure prise sinon on pourrait être accusé d'avoir fait une décision

qui en fait, est inapplicable. Et je dois dire qu'on a joint à la volonté de pragmatisme, l'efficacité de la mesure.

**Monsieur DUJARDIN** : Monsieur le Maire, suite à votre réponse qui est satisfaisante dans certains domaines, et je vois que vous comprenez nos préoccupations. Comme vous dites que la chose est ponctuelle je vous propose, puisque c'est pour récupérer le F.C.T.V.A. et que cela a besoin d'être fait rapidement, de voter cette délibération pour une année et revoir l'année prochaine. Et dans ce cas-là on la vote.

**Monsieur le Maire** : Je suis d'accord pour qu'on fasse le bilan de cette décision à la fin de l'année. Et on verra comment sera l'évolution législative. Si on est en deuxième année de plan de relance, alors à ce moment peut-être qu'on la prolongera.

**Monsieur DUJARDIN** : Si vous acceptez, on peut prendre la décision maintenant.

**Monsieur le Maire** : Moi, je ne prends pas la décision pour un an, parce que je ne peux pas le faire légalement, mais je peux prendre la décision de revenir en Conseil municipal pour vous proposer des mesures adaptées à la situation de 2010.

**Monsieur DUJARDIN** : C'est différent. On peut voter une délégation pour un an et dans un an revoter la délégation.

**Monsieur le Maire** : On peut voter la délégation pour une période d'un an mais je ne m'engage pas à ce que l'on revienne stricto sensu à la situation antérieure. Tandis qu'en fonction du contexte de 2010 on prendra une autre délibération. Je ne sais pas comment on sera en 2010 et quelles mesures pourraient éventuellement être prises par le Gouvernement à ce moment-là.

**Monsieur GONZALEZ** : Il y a une loi. Vous venez, devant le Conseil municipal, pour des raisons de transparence, pour marquer justement votre volonté de respecter la loi et de faire en sorte que le Conseil municipal soit avisé proprement de cette chose. Mais personnellement, j'estime que c'est le respect de la loi et je considère que, d'ailleurs Madame MURATORE l'a fort bien dit en préambule « c'est la loi donc je m'abstiendrais ! ». Pour ma part, la loi étant la loi, elle doit être appliquée.

**Monsieur le Maire** : Que personne ne se méprenne. Nous sommes en train d'appliquer la loi. Simplement ce que je dis, c'est qu'en fonction de la conjoncture, personne ne sait aujourd'hui, très sincèrement au Gouvernement, si la loi sera maintenue pour une année ou pas, ou si compte tenu de la situation on reviendra aux dispositions antérieures. Et donc, ce que je propose, c'est qu'on délibère sur ce sujet dans un an. Mais je ne peux pas prendre une délibération d'application de la loi pour un an. Je ne sais pas si vous suivez bien la subtilité de ce que je développe. Aujourd'hui, il y a une loi, donc on applique la loi.

Je prends l'engagement compte tenu du caractère ponctuel, clairement, en raison d'une crise et d'un plan de relance, de faire en sorte que dans un an on délibère sur ce sujet ; mais je ne peux pas vous dire le contenu de la nouvelle délibération qui peut être :

- un encadrement ou un certain nombre de dispositions que nous prendrions ensemble ;
- la reconduction parce qu'il y a un nouveau plan de relance avec de l'investissement ;
- que la situation soit revenue à un état stable, après tout on peut aussi rêver au meilleur, et qu'on revienne aux dispositions antérieures.

Je m'engage à redélibérer sur ce sujet.

**Monsieur DUJARDIN** : Juste pour que ce soit clair, ne pas voter la délégation ce ne serait pas voter contre la loi. On peut la voter ou non. INAUDIBLE engagé à faire passer les dossiers en Commission d'Appel d'Offre en dessous du seuil.

**Monsieur le Maire** : Monsieur DUJARDIN, pour répondre à votre question, si à la fin de cette année les dispositions législatives persistent mais que le Conseil municipal trouve une procédure de contrôle et de transparence que nous jugerons ensemble pouvant être appliquée, sans retarder de manière

inconsidérée les marchés, nous ferons ensemble cette proposition. Et si la loi elle est ponctuelle et qu'elle s'arrête au bout d'un an, à ce moment-là on reviendra en délibération.

Je m'engage donc à ce que l'on fasse l'expérience de cette année dans le contexte et que dans le cadre de la loi de la République Française on revienne à un dispositif qu'on adapterait à la Commune d'Antibes et qui trouverait le volet de l'efficacité et de la rapidité sans pour autant enlever le volet de la transparence qui me paraît légitime. Donc, je ne peux pas m'engager pour changer la loi.

On fait le bilan dans un an et on vote des dispositions complémentaires soit de reconduction, soit d'organisation différente au niveau de la Commune d'Antibes. Je ne peux pas vous faire d'autre proposition sinon c'est démagogique et ce n'est pas réaliste. Je vous propose de faire le bilan dans un an et redélibérer sur ce sujet.

**Madame MURATORE** : Ce que je voulais dire, c'est que la loi fixe des montants maximaux et qu'il n'y avait pas obligation d'aller jusqu'à ces montants, qu'il n'y avait pas obligation de prendre une délibération qui entérine les nouveaux montants. Le deuxième point, quand vous dites « on fera un bilan », l'argument est de gagner du temps, nous on demande effectivement à voir dans le bilan si cela a réellement permis de gagner du temps, tous les problèmes qui ont pu être soulevés et aussi si surtout cela a permis à gagner du temps sur les projets.

**Monsieur le Maire** : Gagner du temps, c'est bien là une certitude. Ensuite pour répondre à la première partie de votre question : non, on ne peut pas ne pas appliquer la loi. Et la deuxième question : oui, on peut mettre des dispositifs internes à la Ville d'Antibes qui encadrent l'élément législatif sans le remettre en cause.

Donc, je vous ai dit que je vous rapporterais chaque délibération dans le cadre de ces montants de marché, dont le montant est rehaussé. Je vous ai dit que j'en ferais un bilan avec vous de la manière la plus transparente possible à la fin de l'année. Je vous ai dit qu'il y avait quand même un certain nombre d'éléments qui permettaient à la fois le budget, l'inscription, les évaluations des services, les éléments de contrôle afin de ne pas se trouver dans une situation de dérive ou de danger. Et enfin, nous reprendrons une décision, si l'on voit qu'on ne s'est jamais servi du marché à seuil maximum, pour abaisser le plancher pour la Ville d'Antibes pour le passage en Commission d'Appel d'Offres. Voilà, on pourra trouver éventuellement des adaptations. Ces adaptations elles se feront dans le cadre de la loi et en fonction du bilan que je vous apporterai l'année prochaine.

Je ne peux pas vous dire mieux et je ne peux pas dire plus, parce que si je dis plus, je ne peux pas vous dire non plus qu'on ne va pas appliquer la loi que j'ai votée.

Nous passons au vote :

**Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 47 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE) a :**

#### **00-03- PLAN DE RELANCE – FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA – (FCTVA) – VERSEMENT – CONVENTION AVEC L'ETAT – AUTORISATION DE SIGNATURE Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur le Maire** : Je ne refais pas l'explication, vous la savez. A condition qu'on investisse 1 euro de plus que la moyenne des quatre années qui ont précédé l'année en cours, on bénéficie du cumul du FCTVA, non seulement de l'année n-1 mais de l'année 0. C'est-à-dire, avant, en 2009 on encaissait l'année 2007 et pour cette année on encaissera 2007/2008. Ces deux années-là seront définitivement accolées (une seule fois) puisque dès 2010 nous n'encaisserons que 2009 bien entendu et donc, ce cumul ou ce rattrapage ne se fait qu'une fois. Il est de l'ordre de 4 millions d'euros et j'ai eu l'occasion d'exposer les investissements que nous avons l'intention de faire dans ce cadre. J'ai aussi, bien entendu, vous verrez dans le dérouler de ce Conseil un certain nombre de propositions qui se font dans le cadre du plan de relance. Bien entendu, cela concerne que de l'investissement et je voudrais une fois de plus, très clairement, pour ceux qui ne le savent pas ou qui feignent de ne pas le savoir, rappeler que l'investissement ce n'est pas le fonctionnement. Et que, autant nous devons faire des efforts en matière de fonctionnement parce qu'ils grèvent nos marchés de manœuvre sur le plan budgétaire chaque

année, autant l'investissement aujourd'hui bénéficie paradoxalement en période de crise d'une augmentation très forte.

J'ai voulu choisir des projets qui sont des projets ouverts à tous, le Boulevard Albert 1er, le Bastion St André, les Remparts, le Boulevard Wilson, pour que chacun puisse voir et comprendre que cet investissement supplémentaire est un investissement qui bénéficie à l'ensemble de la population.

Intervention la Gauche et l'Ecologie.

**Monsieur PIEL** : Je pense qu'on a bien compris. Merci du surplus d'explications, par contre on ne partage pas l'idée que vous venez d'évoquer d'investissements supplémentaires. Ce sont des investissements qui étaient prévus et que l'on peut faire plus rapidement on l'espère, mais c'est d'ailleurs la logique de tout le plan de relance du Gouvernement.

Ce fabuleux plan de relance qui, en réalité ne met pas des milliers d'euros en plus mais simplement d'une part, met de l'argent que l'Etat devait et d'autre part, anticipe le remboursement de la T.V.A., ce qui nous met, quelque part, au même niveau que les entreprises, les communes étaient moins bien traitées que les entreprises. Donc, évidemment nous voterons cette délibération mais je le redis, on est là sur un décalage qui va être raccourci mais qui le sera, vous l'avez dit aussi, que pour une période courte. Les choses reprendront donc leur cours normal, si j'ose dire, quelque soit d'ailleurs l'état du pays puisque cela aussi c'est dans la loi.

Ce que nous constatons c'est que le remboursement anticipé de la T.V.A. ne compensera pas, en tout cas pour l'année à venir, la chute des droits de mutations ni celle des recettes émanant des Casinos, ni celle des recettes émanant des Casinos bis avec l'ouverture des jeux sur Internet puisque là les Communes sont zappées par rapport à un retour sur ces recettes.

Cette mesure aura quand même un bon effet, et nous vous le concédons, c'est celui de vous obliger à tenir les engagements sur les investissements et quand on connaît le rythme de réalisation de la Commune, nous apprécions, croyez-bien, à sa juste valeur ce challenge !

La situation économique du pays, nous le pensons, appelle d'autres mesures qui sortent des sentiers battus, des sentiers battus dogmatiques d'ailleurs de l'UMP, mais cela nous le constatons, vos amis et vous-même, puisque vous avez voté la loi, n'en sont pas capables. Par exemple, comment aujourd'hui sur la question du logement social dont vous, dans le salon de l'autosatisfaction, avez indiqué qu'on était passé de 1 à 7, etc...comment ce plan de relance est-il utilisé dans le Département ? Tout simplement en finançant la réhabilitation de 500 logements sociaux vacants. Et cela ce n'est que pour le parc de l'OPAC de l'Office Départemental.

On a vraiment besoin d'un autre plan de relance y compris qu'il ne cible pas uniquement les investissements mais aussi la relance par la consommation, mais je sais pertinemment qu'ici ce n'est certainement pas prêcher des convaincus.

**Madame MURATORE** : Nous aussi nous voterons bien entendu cette délibération qui permet d'anticiper les ressources de la Ville. Simplement, attention à l'engrenage parce que nous allons investir plus et comme nous devons emprunter pour investir, on demande donc d'être prudent sur l'emprunt compte tenu du budget actuel.

**Monsieur le Maire** : Très ponctuellement Madame MURATORE. Si nous avons 4 Millions ; pardon de parler de manière un peu prosaïque d'argent frais, c'est justement que cet argent ne sera pas emprunté. Et donc cela ne change en rien la situation de l'emprunt de la Ville.

**Madame MURATORE** : Quand on va investir, on va repayer la T.V.A. On ne la récupérera que l'année prochaine.

**Monsieur le Maire** : Mais cela c'est de la trésorerie, ce n'est pas de l'emprunt. Aucun rapport avec l'emprunt. Ces 4 Millions d'euros on ne les emprunte pas à l'Etat, ils sont donnés à la Ville. Et donc, sur ce point soyez rassurée, ça n'aggrave en rien la dette de la Commune.

Pour Monsieur PIEL, on est d'accord et finalement j'ai raison d'expliquer plusieurs fois parce que vous n'avez pas compris que « supplémentaire » et « anticipé » c'est la même chose. Je confirme que c'est une anticipation. Nous allons faire en 2009 des investissements que nous avions prévus pour 2010. Je l'ai dit de manière très claire et d'ailleurs on est bien obligé parce que si nous n'avions pas les projets on

ne pourrait pas lancer immédiatement les travaux. En 2010 on fera ce que l'on devait faire en 2011. Le temps étant fait de telle façon et sans faire de philosophie sur le temps, mais lorsque l'on gagne une année en temps on gagne une année en budget.

Le deuxième point : vous avez raison de souligner que cela nous oblige à avoir une rapidité d'intervention sur la Commune. Je vous invite pour le lycée qui vous concerne et la troisième voie et le plan handicap pour la gare, d'essayer d'accélérer la procédure régionale pour qu'enfin elle arrive à bon port.

**Monsieur PIEL** : inaudible

**Monsieur le Maire** : c'est assez curieux de se trouver dans une situation où le dogme est proposé par le parti Communiste. Le parti Communiste accusant la majorité de dogmatisme me paraît être un paradoxe assez amusant.

Quant à la relance de la consommation, vous avez raison, elle ne fait pas partie du F.C.T.V.A. qui doit être consacré uniquement à l'investissement. En revanche, lorsque la Ville prend la décision en début d'année de fixer à 0,75 cts le repas à la cantine pour les enfants dont les parents ont des revenus modestes, d'attribuer jusqu'à 200 € d'aide pour la garde d'enfants par les Assistantes Maternelles d'augmenter de 20 % le port des repas sur les personnes âgées en difficulté, là ce n'est pas une relance par la consommation mais une relance par la solidarité. Donc, vous voyez que nous pouvons avoir une délibération à un endroit et une délibération à un autre endroit qui ne se contredisent pas mais au contraire, se complètent.

Comme j'ai cru comprendre que cette délibération allait être votée à l'unanimité et qu'il fallait bien montrer notre différence, je vous propose le vote.

Adopté à l'unanimité.

Voilà une décision qui est prise et fera avancer les choses.

#### **00-04- CONCESSIONS DES PLAGES – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET TOURISTIQUE – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES – EXERCICE 2007 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commission Consultative des Services publics locaux du 5 février 2009**

**Monsieur le Maire** : comme vous le savez mes Chers Collègues, nous avons 46 plages et donc 46 délégations de service public. La loi nous oblige, dans le cadre de la transparence de rendre compte d'un rapport annuel pour chaque délégataire. Elle nous autorise cependant à les proposer de manière globale, c'est donc ce que fait cette délibération avec au fond un bilan que je pourrais qualifier de global qui dit :

- 1) il n'y a aucune plage qui ne paye pas sa redevance;
- 2) seulement environ 10 % des plages sont dans des situations financières difficiles;
- 3) les revenus des plages augmentent puisque les bilans montrent que leur bilan est de 10 % meilleur que le bilan de l'année précédente.

Voilà les trois informations qui résument globalement les délégations de service public que nous vous présentons aujourd'hui.

**Madame VERNOCHE** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, c'est une intervention purement formelle que la mienne qui tend à souligner que lors de la réunion de la Commission consultative des Services publics, pour la première fois, une synthèse nous avait été présentée, remarquablement efficace d'ailleurs, du fonctionnement financier de la plupart des plages. Vous ne vous en souvenez certainement pas mais c'était l'année dernière où j'avais demandé, à titre personnel, en Conseil municipal, que ce genre de document, que chacun d'entre nous était obligé de réaliser pour son compte jusqu'à présent et qui prenait environ une heure ou deux de travail, sans compter une éventuelle présentation informatique, soit préparé avant qu'on nous donne les rapports à l'état brut.

Cette synthèse était de très très bonne qualité et je suis très heureuse d'en avoir pris connaissance. La question que je voulais poser est simple, j'ai eu l'impression qu'elle était externalisée. C'est-à-dire que ce n'était pas bien sûr nos services qui l'avaient réalisée. J'espère qu'elle ne nous a pas coûté beaucoup d'argent parce que si elle était de très bonne qualité elle ne nécessitait quand même pas un travail extraordinaire. En ce qui concerne le fond, étant donné que les constatations et les remarques sont toujours les mêmes nous nous abstenons comme d'habitude, mais la synthèse les mettait en évidence, on n'avait pas besoin de les trouver nous-mêmes. Je vous remercie.

**Madame MURATORE** : Concernant les plages, nous en profitons pour rappeler que nous trouvons qu'il y a trop de plages privées sur la Commune d'Antibes. Et je suis étonnée de l'intervention de Mme VERNOCKE parce que j'avais comme question, demandé : « qu'est-ce que vous avez mis en place pour suivre les travaux réalisés par chaque plage ? » ; puisque nous sommes sur du domaine public et les plages c'est la visibilité de la Ville aux touristes.

**Monsieur le Maire** : Finalement Mme MURATORE répond à Mme VERNOCKE, Mme VERNOCKE répond à Mme MURATORE !

Nous avons besoin d'externaliser une partie, compte tenu de l'importance de l'exhaustivité du contrôle de la délégation de service public, à la fois non seulement de manière annuelle sur le plan de la comptabilité privée, mais en même temps sur le plan de la mission en général sur l'ensemble de la période, pour vérifier que l'ensemble des travaux qui ont été demandés sont réellement effectués. Effectivement, une partie du service fait ce travail de suivi plus sur le thème de l'occupation du domaine public et la comptabilité privée est vérifiée par une externalisation. En même temps, vous le savez, la Chambre Régionale des Comptes a rappelé à d'autres Communes qu'elles devaient donner ce bilan de manière tout à fait complet de comptabilité privée. Donc, cela nous oblige à faire en sorte un travail que l'on pourrait juger superfétatoire, parce que revérifier toute la comptabilité privée de chaque plage peut paraître à la limite quelque peu inutile. On pourrait revérifier les grandes lignes et la mission de service public.

Pour répondre à la mission de service public et de contrôle, la Ville d'Antibes fait le suivi. En ce qui concerne la comptabilité privée on l'a externalisée parce que c'est plutôt une mission à laquelle les services sont moins habitués et en même temps c'est quand même une surcharge de travail qui est assez importante. Mais il n'est pas exclu, et c'est une réflexion en interne, qu'on puisse internaliser le suivi de la gestion privée, ce qui nécessitera à ce moment-là qu'une personne soit recrutée pour permettre cette comptabilité.

Compte tenu de ces explications,  
Pas de vote.  
Le Conseil municipal prend acte.

#### **01-01- COLLECTEUR PLUVIAL DU VALLON DE LAVAL SOUS LE BOULEVARD FOCH – TRONCON 4 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HYDRAULIQUE ET DE REHABILITATION STRUCTURELLE – AVENANT N°2 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur GONZALEZ** : Je vous rappelle la délibération que nous avons passée pour le tronçon n°4 entre Maizière et Roustan. Les travaux doivent se terminer au mois de juin. Des travaux très importants, très spectaculaires d'ailleurs (projection d'un film par le Service Presse Communication sur les travaux susdits).

L'avenant qui vous est présenté aujourd'hui est un avenant de prolongation puisque des témoins de fissures avaient été mis tout le long du pluvial. On s'est aperçu que sur les 50 mètres en amont de ce secteur, les fissures s'aggravaient et que donc, dans le cadre du marché, dont le budget avait déjà été mis confortablement en 2008, nous avons prévu de faire cet avenant qui permet pour 28 % supplémentaire de faire 50 mètres linéaires soit 30 % de plus du réseau.

**Monsieur le Maire** : Je retourne la question : ce n'est pas en plus, c'est en avance.

**Monsieur MOLINE** : Oui, Monsieur le Maire, c'est pour vous dire effectivement que c'était bien le fait de réhabiliter le linéaire de 170 à 220, soit une augmentation de 29 % et pas de 30 %. Le présent avenant

représente une augmentation de 28 % du montant initial. En anticipant de suite vous nous faites économiser une installation de chantier. Je comprends bien que les quantités affectées au prix de 1.1, 2.2, 3.1 et 3.2 passent de 170 à 220. Par contre, l'éloignement de la nouvelle zone de travail ne concerne que les 50 nouveaux mètres linéaires. De ce fait, les plus values des postes de 1 bis, 2 bis, 3.1 bis et 3.2 bis ne doivent être calculées que sur ces 50 nouveaux mètres linéaires et non sur les 220.

Nous n'avons donc pas, effectivement, à payer ce surcoût de 10.329,20 Euros Hors Taxe.

**Monsieur GONZALEZ** : Je demanderais au service, n'ayant pas la technicité de Monsieur MOLINE, de vérifier ses dires et éventuellement d'apporter rectification si c'était nécessaire. En tout cas, nous acterons la chose.

**Monsieur le Maire** : Ce qui est important à bien comprendre c'est que nous ne sommes pas dans un avenant de surplus, mais qui permet d'aller plus vite et donc de faire plus dans une année en faisant une économie globale. En réalité, nous sommes dans un avenant en moins si on regarde l'ensemble du chantier dans son déroulé.

**Monsieur MOLINE** : C'est ce que j'ai bien compris Monsieur le Maire. Effectivement, vous nous faites économiser un repliement et un redéploiement de chantier.

**Monsieur le Maire** : Nous sommes d'accord. J'en profite après ce vote pour rappeler que la police a constaté un certain nombre d'infractions, à savoir que quelques poids lourds continuent à emprunter, pendant les travaux, cette avenue. J'ai donc décidé de faire procéder à des contrôles policiers rapprochés et qui sanctionnent de manière très claire parce que le danger il n'est pas seulement, d'un effondrement de la voûte ou de l'aggravation de la situation, il est humain parce qu'il y a des hommes qui travaillent dessous. Donc, Monsieur JULIENNE est chargé de faire cette application avec la plus grande sévérité. Il y a des hommes dessous qui travaillent et qui peuvent recevoir des matériaux qui peuvent les mettre en danger. C'est suffisamment clair et c'est suffisamment écrit depuis longtemps pour que les infractions soient sanctionnées.

Nous passons au vote :

Adopté l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

#### **01-02- CHEMIN DU PUY – PARCELLE DE TERRAIN DE 59 M<sup>2</sup> (COPROPRIETE SIRICA) – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE**

**Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur GONZALEZ** : il s'agit d'acquérir une parcelle de terrain de 59 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique pour permettre la réalisation d'un trottoir.

Nous passons au vote

Adopté à l'unanimité

#### **01-03- CHEMIN DE L'ERMITAGE – PARCELLE DE TERRAIN DE 61 M<sup>2</sup> (Propriété SARL JASMINE) – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE**

**Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit, dans le cadre d'un programme immobilier, de l'acquisition d'une parcelle de 61 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

Nous passons au vote

Adopté à l'unanimité

**01-04- CHEMIN FOURNEL BADINE – PARCELLE DE TERRAIN DE 17 M<sup>2</sup> (Propriété ICF SUD-EST MEDITERRANEE) – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE**

**Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur GONZALEZ** : Dans le cadre d'un permis de construire, Chemin Fournel Badine, nous récupérons 17 m<sup>2</sup>.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

**01-05- CHEMIN DES MAURES – AMENAGEMENTS ET RECALIBRAGE – PARCELLE DE 41 M<sup>2</sup> CADASTREE AP 60/67 – ACQUISITION A TITRE ONEREUX**

**Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur GONZALEZ** : Nous achetons une parcelle à titre onéreux : 300,00 € le m<sup>2</sup>, soit pour 41 m<sup>2</sup> 12.300 €.

Nous passons au vote , qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

**01-06- CHEMIN DE LA CONSTANCE – AMENAGEMENTS ET RECALIBRAGE – PARCELLES DE 35 M<sup>2</sup> ET DE 40 M<sup>2</sup>, CADASTREES AP 215 et AP 216 – ACQUISITION A TITRE ONEREUX**

**Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur GONZALEZ** : C'est un endroit difficile entre le Chemin des Maures et les Quatre Chemins où il faut recalibrer l'ensemble du Chemin de la Constance. Pour cela nous acquérons auprès de deux personnes, 2 parcelles de 35 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> d'un montant de 4.810 € l'une et 5.500 € l'autre.

Nous passons au vote , qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

**01-07- PERMIS DE CONSTRUIRE – AFFECTATION A CERTAINS USAGES PUBLICS – ACQUISITIONS**

**Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur GONZALEZ** : Cela concerne différentes parcelles qui sont données dans le cadre des permis de construire.

Nous passons au vote , qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

**01-08- PROPRIETES COMMUNALES SISES 13 ET 15 AVENUE MIRABEAU –CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX P.L.U.S. ET EXTENSION DU FOYER LOGEMENTS – CESSION A UN BAILLEUR SOCIAL**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit de parcelles qui sont situées au 13 et 15 Avenue Mirabeau ; donc, en plein centre ville. Cela mérite de s'attarder quelques minutes pour rappeler qu'un promoteur avait des visées sur la totalité de la parcelle en mitoyenneté de la Maison de Retraite qui est Avenue Pasteur.



Notre première idée a été de demander au promoteur de faire en sorte qu'une partie soit dévolue à la Maison de Retraite, à travers l'Hôpital éventuellement puisque c'est le gestionnaire. Nous nous sommes donc rapprochés de l'Hôpital qui n'a pas pu poursuivre, dans la mesure où le coût du foncier était trop important et nous avons demandé au promoteur qui supportait le bail commercial qui existait déjà sur le foncier, d'en prendre la totalité. Cela a été effectivement pris en charge par le promoteur, nous laissant le prix net du foncier sans charge des baux qui l'aggravaient. Compte tenu du retrait de l'Hôpital nous avons pensé, après la vente du Foyer Roustan, qu'il était bon de regrouper ici à la fois ce Foyer et des logements sociaux. Pour cela, nous avons demandé à un bailleur social de bien vouloir acquérir cette parcelle et de faire son affaire ensuite avec le promoteur mitoyen pour la faisabilité, etc...

Nous avons acheté avec une estimation des Domaines qui était de 1.105.606.000 €. Aujourd'hui, l'estimation des domaines est supérieure à cette somme, avec une possibilité de baisse comme nous l'a signifiée France Domaine Bien entendu, comme cela concerne des logements sociaux, nous revendons à prix coûtant, soit 10 % en moins de l'estimation actuelle des domaines.

**Monsieur PIEL :** Je pense que sur ce genre de dossier il faut faire attention à la rédaction du rapport. Je lis : *« En effet, ce flux migratoire se traduit par une forte augmentation de la demande sans que l'offre toutefois ne parvienne à se développer concomitamment pour pouvoir y répondre tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. L'accroissement du nombre des familles monoparentales du fait de la décohabitation des ménages induit des demandes nouvelles qui viennent en faire accroître la difficulté de satisfaire l'offre »*. En réalité, ce n'est pas le flux migratoire qui oblige à construire les logements sociaux, c'est le fait que la Ville, je le répète, ne dispose aujourd'hui, dans le cadre de la loi SRU, que de 6,06 % de logements sociaux. Dans la plus grande partie ce sont des logements P.L.S. qui aujourd'hui, de par leur loyer, sont de plus en plus difficilement accessibles aux personnes en grande difficulté. Aussi, ce que nous regrettons c'est que dans ce programme il n'y ait pas de logements P.L.A.I., il n'y a que des logements P.L.U.S., c'est-à-dire les P.L.A.I. ce sont les logements qui sont les plus accessibles qui permettent de loger les familles les moins fortunées.

Il faut savoir qu'aujourd'hui à Antibes, il n'y a même pas 10 % de la totalité des logements sociaux qui sont des P.L.A.I. C'est donc le premier regret. Le deuxième, si j'ose dire, vous nous indiquez dans la délibération qu'ERILIA est l'acheteur et nous comprenons très bien que dans le cadre des logements sociaux il faut un bailleur social, par contre qui de la Maison de Retraite et de l'extension du Foyer Logement de la Maison de Retraite ? Est-ce que c'est ERILIA qui va gérer ce foyer ou est-ce qu'il va, à un moment donné, être mis dans le cadre du Foyer Logement de l'Avenue Pasteur.

Évidemment, nous voterons ce rapport mais je crois qu'il faut arrêter de s'auto-congratuler dans le préambule du rapport, la Ville d'Antibes, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, ne le mérite pas ! Quant à sa politique de logement social, elle est à 6,06 % et en quatre ans elle n'a même pas rattrapé 1 % de son pourcentage. Donc, elle est bien hors la loi SRU

**Madame MURATORE :** Notre intervention portait sur le type de logement. Ce qu'il manque dans la Ville, ce sont des logements P.L.A.I., or, encore nous allons vers du logement P.L.U.S. Donc, nous voterons bien entendu cette délibération mais nous insistons pour que dans le cadre d'un programme il y ait une majorité de P.L.A.I.

**Monsieur GONZALEZ :** Tout d'abord, je vous rappelle que nous sommes en plein centre de la Ville d'Antibes et que le foncier a un coût. Alors c'est toujours facile de parler et de dire il faut du logement, il faut, il faut... mais ensuite il faut le faire. Et nous, nous sommes attachés à faire du logement social, progressivement certes, mais de qualité et qui correspond à une demande car comme Monsieur le Député-Maire le dit et comme je le dis aussi, les 20 % c'est un chiffre absolu, mais si en obtenant 12 % en comptant notre population, cela suffira. Nous continuerons progressivement à le faire mais avec le souci justement de satisfaire notre population. Et le P.L.U.S. correspond exactement à la majorité des demandes. C'est vrai que le P.L.S. ne correspond pas à la majorité des demandes et c'est pour cela d'ailleurs qu'aujourd'hui, bien que le coût du foncier à cet endroit-là soit exorbitant, comme il est normalement sur la Commune comme dans beaucoup d'autres de la Côte d'Azur, nous avons réussi à faire en sorte que grâce à la collaboration entre ERILIA et le promoteur mitoyen nous puissions construire du logement social à cet endroit.

Sans cela il n'y avait pas du tout de logement social. Je pense donc que polémiquer c'est simple mais faire du logement social c'est autrement difficile dans les conditions actuelles de cherté du foncier.

D'ailleurs, nous nous y employons justement, petite touche par petite touche, et dans le cadre de la CASA avec d'autres grands programmes. Il faut rappeler quand même aussi que le P.L.U. va porter des servitudes sociales où le P.L.A.I. et le P.L.U.S. seront bien déterminés et donc il y aura des programmes qui permettront un rattrapage assez rapide de cette situation.

**Monsieur le Maire** : 800 familles demandent sur Antibes un logement social : 80 000 habitants. Nous sommes dans une situation dans laquelle effectivement nous devons pouvoir résorber cette demande qui correspondra à un chiffre. Ensuite, progressivement, nous continuerons. L'objectif, comme l'a dit Monsieur le Premier Adjoint, ce n'est pas de construire à la va-vite des tours en périphérie. Cela, les Municipalités communistes ont su le faire. Et puis après, flattant un électorat qu'elles ont cru captif, elles se sont rendu compte qu'au contraire que ces tours posaient beaucoup plus de problèmes et qu'il fallait les démolir. J'en sais quelque chose, dans le secteur de la Zaïne qui est dans ma circonscription pour lequel nous avons développé avec l'aide du Gouvernement un programme très important de réhabilitation et de démolition. Nous nous préférons construire dans le pérenne.

Je vous cite un exemple : l'Ilot Macé, Madame BLAZY est bien placée pour le savoir. Elle a obtenu 2 millions d'euros de subvention de la CASA pour faire l'Ilot Macé. Cela veut dire que de construire du logement social en centre ville c'est notre volonté et qu'en même temps cela a un coût deux fois plus élevé que de construire en périphérie. Et pourtant, voulons-nous une mixité sociale sur l'ensemble du territoire ou bien des tours ghettoïsées en périphérie, que nos enfants ou nos petits-enfants démoliront ?

C'est la question que je vous pose et donc je me réjouis que vous votiez cette délibération Monsieur PIEL, mais peut-être que de temps en temps vous pourriez dire que vous votez cette délibération car elle va dans le bon sens, sans être obligé de dénigrer. Nous ne sommes pas en train de faire de l'autosatisfaction, seulement en train de rapporter une délibération. Vous la votez ou non, c'est la même chose.

Nous passons au vote : qui est contre, qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité

## **02-01- BATIMENTS COMMUNAUX – GARDIENNAGE – MARCHE – LOT N°2 : ENCEINTES SPORTIVES COUVERTES OU DE PLEIN AIR – AVENANT DE TRANSFERT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Commission Education, Petite Enfance, Vie Sportive du 4 février 2009**

**Monsieur PAUGET** : Il s'agit d'un avenant de transfert au profit de la Société PRODIAM SECURITE PRIVEE, dans le cadre du marché de gardiennage de certains bâtiments communaux et en l'occurrence le Stade de la Fontonne et le Stade Foch.

**Madame DUMAS** : En deux ans et demi c'est déjà le 3<sup>ème</sup> avenant qui correspond au 3<sup>ème</sup> rachat de la société de départ, si les documents sont clairs. L'instabilité de ces entreprises et la création récente de la dernière société PRODIAM SECURITE PRIVEE nous poussent à vous demander si cette entreprise ainsi que son personnel disposent de l'agrément de la Préfecture et du Procureur de la République nécessaires à ce type de travail. Et au-delà de cette question, pourquoi ne pas chercher à organiser le gardiennage des installations sportives de la Commune comme celui des salles municipales, c'est-à-dire avec du personnel municipal.

**Monsieur PAUGET** : Vous avez raison, depuis 3 ans nous en sommes au 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> avenant puisque c'est une société qui à la base avait eu le marché et qui a été rachetée plusieurs fois. Bien sûr, nous prenons toutes les garanties nécessaires tant auprès du Procureur qu'auprès des services de l'Etat pour s'assurer que la société avec laquelle nous sommes en marché a bien tous les agréments nécessaires. Et enfin, nous ne sommes pas en mesure au niveau municipal d'assumer ce type de prestation. Il s'agit d'un gardiennage de nuit essentiellement pour éviter les détériorations, les dégradations et assurer la tranquillité des riverains. Nous avons besoin d'une prestation bien particulière et seule, une société extérieure et professionnelle peut remplir ce type de marché.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

## **02-02- COUPE INTERNATIONALE DU PRINTEMPS – ORGANISATION – CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS CLUB NAUTIQUE D'ANTIBES ET YACHT CLUB D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Commission Education, Petite Enfance, Vie Sportive du 4 février 2009**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur PAUGET** : Il s'agit d'une demande qui émane des deux clubs de voiles de la Ville d'Antibes : le « Club Nautique d'Antibes » ainsi que le « Yacht Club d'Antibes » qui nous ont sollicité pour organiser pour la première fois sur la Commune, en Avril, ce que l'on appelle « La Coupe Internationale de Printemps » qui est une régates internationale. Elle va rassembler près de 400 coureurs de catégories Benjamins et Minimes, donc essentiellement des jeunes et qui est sélective pour les Championnats du Monde et Championnats d'Europe. Cette manifestation aura lieu du 14 au 18 avril 2009. C'est plus de 500 personnes qui viendront sur la Commune pendant à peu près 8 nuitées. Et c'est une manifestation de haut niveau puisqu'elle est qualificative au Championnat du Monde.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

## **02-03- POINT D'ACCUEIL ECOUTE JEUNES – JEUNESSE ET PARENTALITE – DEMANDES DE SUBVENTION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES ET AU RESEAU PARENTS 06**

**Commission Education, Petite Enfance, Vie Sportive du 4 février 2009**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur PAUGET** : Il s'agit de demandes de subvention auprès de la D.A.S.S. ainsi qu'auprès de l'Association au Réseau Parents 06, pour nous aider à financer notre P.A.E.J. (le point d'accueil écoute jeunes) qui je le rappelle sont des Psychologues qui travaillent au sein de la Direction Jeunesse et qui accueillent des jeunes de la Commune. En 2008, c'est plus de 600 personnes, dont 400 jeunes qui ont été accueillis dans le cadre de cette structure.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

## **02-04- REINSERTION SOCIALE – TRAVAIL D'INTERET GENERAL – MISE EN ŒUVRE – CONVENTIONS AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (DDPJJ) ET LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE GRASSE (SPIP) – RENOUELEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Commission Education, Petite Enfance, Vie Sportive du 4 février 2009**

**Monsieur PAUGET** : Il s'agit d'un renouvellement de conventions avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ainsi qu'avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Grasse pour accueillir des T.I.G., des personnes qui ont subi une condamnation et qui ont été placées en travaux d'intérêts généraux. Cela fait plus de 10 ans que la Commune est inscrite dans ce dispositif et en 2008 ce sont 27 personnes qui ont été accueillies (19 majeurs et 8 mineurs) dans le cadre là.

**Mme MURATORE** : C'est une délibération avec laquelle nous sommes tout à fait d'accord ; tout ce qui peut éviter d'aller en prison. Néanmoins, nous aurions aimé avoir plus de précisions sur les engagements de la ville. Comment cela allait être mis en place ? Bien que cela fonctionne déjà.

**Monsieur PAUGET** : C'est un dispositif qui fonctionne depuis 10 ans sur la Commune. C'est l'équivalent de six postes par an. En 2008, cela a été 27 personnes (19 majeurs et 8 mineurs) pour un total de 2.121 heures et nous avons le détail depuis 10 ans du nombre de personnes qui sont arrivées, du nombre d'heures effectuées, de services municipaux qui les ont accueillies et quels sont les référents auprès des deux institutions (la DDPJJ et le SPIP) qui suivent les condamnés. Si vous souhaitez me rencontrer afin de vous donner les modalités précises, je suis à votre disposition.

**Madame RAVEL** : Considérant que le Conseil municipal a acté par délibération du 20 février 2009, la possibilité d'accueillir les personnes en T.I.G., la date est erronée.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité

### **03-01- ECOLE DU CAP – RECONSTRUCTION – MARCHES DE TRAVAUX – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Commission Education, Petite Enfance, Vie Sportive du 4 février 2009**

**Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009**

**Monsieur ROUX** : En cours d'exécution du chantier de l'Ecole du Cap, il est apparu indispensable de réaliser les travaux supplémentaires et modificatifs dont vous avez la déclinaison et qui concernent les lots n° 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11 et 13. Le montant cumulé de ces travaux non prévus est de 51.310 Euros, ce qui représente une augmentation de 1,4 % par rapport au coût total de la réalisation des travaux. Les honoraires du Maître d'Oeuvre restent inchangés.

**Monsieur le Maire** : qui est contre, qui s'abstient ,  
Adopté à l'unanimité

### **04-01- CHATEAU GRIMALDI – RESTAURATION DE L'ENCEINTE – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Commission Culture Tourisme du 5 février 2009**

**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Madame TORRES** : Cette délibération porte sur un programme de travaux qui achèvent la restauration du Musée PICASSO. A savoir, la restauration de la rampe d'accès, des remparts, du mur d'enceinte ainsi que l'aménagement des terrasses qui se trouvent au sud du bâtiment. Montant des travaux : 523.000 € Hors Taxe. Durée des travaux : 6 mois. Et le Musée restera ouvert pendant les travaux.

Évidemment, il y aura les subventions de l'Etat et sûrement à concurrence de 50 %.

**M. MOLINE** : Quand Paris annonce le réaménagement et l'extension du Musée PICASSO dans les marais, il me semble effectivement impératif de terminer la restauration de notre Musée PICASSO. Le monument est classé monument historique. L'Etat imposait en contre partie de sa participation financière, que la Maîtrise d'Oeuvre soit confiée à un Architecte en Chef des Monuments historiques.

Nous demandons simplement à notre Maire, de demander à l'Etat les subventions prévues par la loi. Cela contribuera à alléger un peu la participation des Antibois aux frais d'étude anormalement élevés. 18 % dus à l'actuel monopole, heureusement très prochainement supprimé. Nous osons penser que les frais de déplacement et de séjour de cet Architecte parisien, Monsieur Pierre-Antoine GALTIER, seront inclus dans ses honoraires.

**Madame TORRES** : Bien évidemment, c'est Monsieur GALTIER qui a suivi les travaux. C'était prévu. La subvention a été demandée et obtenue par Monsieur le Maire à hauteur de 50 %. Et les travaux ont bien été dirigés par Monsieur GALTIER. Donc, tout est pris en charge et tout est en règle puisque c'est monument historique.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité

**04-02- MONUMENTS HISTORIQUES – PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE VALORISATION – BASTION ST ANDRE – RESTAURATION DE LA TERRASSE – LANCEMENT D’UNE CONSULTATION POUR MARCHES DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDES DE SUBVENTIONS**  
**Commission Culture Tourisme du 5 février 2009**  
**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Madame TORRES** : Je crois, Monsieur le Maire, que ces travaux s’imposaient. Il s’agit de travaux d’étanchéité de la terrasse du Musée d’Archéologie, évidemment nécessaires pour assurer la sécurité des agents et du public et pour préserver les œuvres qui sont dans le Musée. Donc, travaux absolument nécessaires évalués à 500.000 € Hors Taxe.

**Monsieur MOLINE** : Deux délibérations concernant nos monuments historiques. Il est vrai que le retard à rattraper est immense. Voilà bien 10 ans que ce Musée prend l’eau. Le marché de Maîtrise d’œuvre avec Pierre-Antoine GALTIER, alors qu’il n’y avait pas d’obligation de prendre un Architecte des monuments historiques, a été notifié le 3 novembre 2003. Pourquoi avoir attendu 5 ans, pour payer plus ? Le prévisionnel des travaux est très élevé : environ 500 € du m<sup>2</sup>.

Madame TORRES : Je sais qu’effectivement ces travaux avaient été envisagés, à l’unanimité, lors d’une séance du Conseil municipal.

Là nous sommes dans l’urgence, nous sommes dans un programme de travaux et il y avait nécessité de le faire, cela se fait dans le cadre de l’ensemble des travaux qui sont réalisés cette année.

**Monsieur le Maire** : les deux délibérations que l’on vient de prendre sont des délibérations plan de relance, elles permettent quant même de faire en sorte que des choses qui n’auraient pas pu être entreprises parce qu’elles sont à un niveau élevé de financement, peuvent être réalisées.

Vous voyez que vous avez bien fait de voter la délibération concernant le FCTV !

Nous passons donc au vote, qui est contre, qui s’abstient ?

Adopté à l’unanimité

**Monsieur SEITHER**

**05-01- AGENTS DES SERVICES DECONCENTRES DE L’ETAT - CENTRE DES IMPOTS - PRESTATIONS - INDEMNITES - ABROGATION DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commission des Finances du 24 février 2009**

**Monsieur SEITHER** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s’agit de faire abroger par le Conseil municipal des délibérations portant indemnités versées à divers agents du Centre des Impôts d’Antibes, notamment celles du 10 avril 1990 et du 19 décembre 1997. Ce sont des agents du Trésor qui en dehors de leurs heures de travail travaillaient pour la Commune d’Antibes. Depuis 2004, on ne verse plus rien à ces agents là, cela représentait 17 agents à un peu plus de 50 € par an.

**Monsieur le Maire** : j’ai une demande d’intervention de Madame MURATORE

**Madame MURATORE** : c’est une régularisation de faite, simplement ce qui nous a été dit en Commission c’est qu’en fait il y avait trois agents qui, maintenant, étaient payés par la Ville pour faire le calcul de l’assiette des impôts locaux.

On souhaitait savoir comment cela se passe avec le Département et la Région puisque le calcul de cette assiette sert aussi à calculer l’impôt Département et l’impôt Région.

On nous annonce un coût de 7900 €, par rapport à la rémunération de trois agents, il y a un petit souci que l’on ne comprend pas bien.

**Monsieur SEITHER** : ce n’est pas 7900 €, c’était 7901 francs qui représentent en traduction 1204 €, et je vous ai dit pour 17 agents cela faisait 50 € par an pour chaque.

**Madame MURATORE** : c'est encore pire ! parce que si trois agents cela fait l'équivalent du travail des 17 agents avec 1204 € ils ne sont pas bien payés !

**Monsieur le Maire** : Monsieur SEITHER donnez les explications à Mme MURATORE qu'elle ne parte pas avec l'idée qu'à cause de la Commune et du déficit du Conseil général et du Conseil régional les agents des impôts sont sous payés !

**Monsieur SEITHER** : ce n'est pas tout à fait cela ! Comme on vous l'a dit en Commission des Finances on met à disposition du personnel pour calculer l'assiette, il n'y avait plus lieu de faire travailler des agents du Trésor en heures supplémentaires.

**Monsieur le Maire** : depuis 2004 on ne paie plus rien, on régularise une situation antérieure et il faut une délibération pour dire qui fait quoi et chacun fait ce pourquoi il est payé et pour lequel il est compétent.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

### **Madame DUMONT**

06-01- DEPLACEMENTS URBAINS - SECURITE - SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE - MOBILIER URBAIN - TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE - MARCHE A BONS DE COMMANDE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE DU MARCHE

**Madame DUMONT** : il s'agit du renouvellement du marché à bons de commande, là ce sont des travaux de mise en œuvre de la signalisation routière verticale et du mobilier urbain pour la sécurité des déplacements urbains, l'échéance est au 31 décembre 2009, avec un montant minimum de 165.000 € HT et un montant maximum de 400.000 € HT, compte tenu des possibilités de reconduction et là aussi il s'agit de travaux donc pas de procédure d'appel d'offres obligatoire mais procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés publics qui est approprié.

On vous demande d'approuver le lancement de la consultation en procédure adaptée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

**Monsieur LA SPESA** : notre intervention concerne l'ensemble des délibérations qui traitent des marchés à bons de commande puisqu'on en voit encore toute une série.

A maintes reprises nous nous sommes élevés contre la disproportion entre les montants minimum et les montants maximum.

Nous sommes conscients qu'il est important de se laisser une certaine marge de manœuvre pour éventuellement pouvoir faire face à de gros imprévus mais de là à systématiser la multiplication du montant minimum par trois ou quatre ne peut nous convenir.

Cela est d'autant plus inadmissible que ces marchés sont habituels et nous connaissons les montants de l'année précédente et même ceux des années antérieures.

Savez-vous que sur les 16 marchés à bons de commande, qui sont passés à ce conseil, l'addition des montants minimum s'élève à 2.650.000 € et le maximum à 8.875.000 €.

Nous ne pouvons accepter de continuer à cautionner un tel flou sur l'utilisation de l'argent public, nous espérons que votre réponse se limitera pas à nous dire que la réglementation vous permet de multiplier jusqu'à quatre fois le montant minimum pour définir le maximum.

En tout cas, tant que vous ne déciderez pas, de revenir à des estimations mieux cernées, nous nous abstiendrons sur toutes les délibérations qui concernent les marchés à bons de commande.

**Monsieur le Maire** : petite question, votre intervention vaut pour les autres délibérations ? oui ? d'accord.

**Madame DUMONT** : je vais m'en tenir à ce que vous avez dit, Monsieur LA SPESA, la réglementation nous permet d'aller jusqu'à quatre fois plus. Il faut savoir simplement qu'en signalétique on a parfois besoin de cette marge de manœuvre, notamment ces dernières semaines, lorsqu'il y a eu les intempéries et toute la problématique qui s'ensuit.

On doit également faire face parfois aux incivilités, cela nous est arrivé il n'y a pas longtemps, des panneaux de signalisation verticale ont été dérobés. Alors si vous prenez les chiffres vous verrez qu'ils sont rarement consommés au maximum mais on est obligé d'avoir cette souplesse car ponctuellement nous avons ces préoccupations là auxquelles il faut faire face.

**Monsieur le Maire** : pour aggraver ou améliorer ce que vient de dire Madame l'Adjointe on peut multiplier par dix les montants dans la réglementation et dans le cadre de la délibération que nous avons passée antérieurement et qu'il est vrai, vous n'avez pas votée, on n'a même pas besoin de le rapporter en Conseil municipal, ni à fixer un montant.

Cela veut dire que lorsqu'on dit quatre fois et par sécurité - je veux bien continuer à le rapporter parce qu'il n'y a pas de raison que l'information ne soit pas donnée- vous voyez bien que l'on est bien au dessous d'une situation.

En revanche imaginez, ce que vient de dire Madame DUMONT, qu'il y ait une dégradation sur l'ensemble du territoire par du vandalisme, cela peut exister, cela a déjà existé, et que tout soit détruit. Il faudrait attendre alors la relance d'un marché pour remplacer l'ensemble des éléments.

Il vaut mieux, donc, avoir cette sécurité, cela ne veut pas dire que l'on va atteindre le plafond, cela veut simplement dire qu'en cas d'urgence, de situation de grande gravité, nous pouvons répondre à la demande.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)**

Les interventions étant valables pour les autres délibérations, le vote sera similaire je suppose.

06-02- DEPLACEMENTS URBAINS - SECURITE - SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE - TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE - MARCHE A BONS DE COMMANDE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE DU MARCHE

**Madame DUMONT** : il s'agit là de renouveler un marché à bons de commande pour des travaux de mise en œuvre de la signalisation horizontale pour la sécurité des déplacements urbains, l'échéance étant au 31 décembre 2009, avec un minimum de 80.000 € HT et un maximum de 240.000 € HT. Il s'agit de travaux, la procédure d'appel d'offres n'est plus obligatoire, c'est la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés publics qui est la plus appropriée.

Il vous est donc demandé d'approuver le lancement de la consultation en procédure adaptée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et de préciser que les demandes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

**Monsieur le Maire** : même type de vote ?

**Adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)**

06-03- DEPLACEMENTS URBAINS - SIGNALISATION LUMINEUSE - POSTE CENTRAL DE REGULATION ET D'EXPLOITATION DE TRAFIC - MAINTENANCE - MARCHE A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT - SIGNATURE DU MARCHE

**Madame DUMONT** : il s'agit là de renouveler là le marché à bons de commande pour la maintenance de la signalisation lumineuse et du poste central de régulation et d'exploitation du trafic qui arrive également à échéance au 31 décembre et là nous avons 110.000 € HT pour le minimum et 420.000 € HT pour le maximum avec possibilité de reconduction , toujours un appel d'offres obligatoire , l'appel d'offres ouvert étant le plus approprié à l'objet.

Il vous est donc demandé d'approuver le lancement de cet appel d'offres ouvert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

**Monsieur le Maire** : même type de vote ?

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)**

**Madame DUMONT** : Monsieur le Maire et mes Chers Collègues, il s'agit de renouveler le marché à bons de commande pour la maintenance du matériel de stationnement payant, celui-ci arrivant à échéance le 31 décembre 2009.

Compte tenu des montants concernés, minimum 75.000 e HT et maximum 180.000 € HT, et des possibilités de reconduction, la procédure d'appel d'offres est obligatoire et dans ce cas l'appel d'offres ouvert est le plus approprié à l'objet.

Il vous est donc demandé d'approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et de préciser que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets successifs.

**Monsieur le Maire** : même type de vote ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

### **Monsieur PERUGINI**

07-01- TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - MODALITES TARIFAIRES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.10.2008

Commission des Finances du 24 février 2009

Commission Economie locale, Commerce, Domaine public du 19 février 2009

**Monsieur PERUGINI** : je rappellerai que la Loi de Modernisation de l'Economie, adoptée le 4 août, a créé la taxe locale sur la publicité extérieure, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les Communes avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2008 à délibérer pour mettre en place cette taxe locale qui se substitue aux anciennes taxes.

Notre Conseil avait délibéré le 17 octobre en instituant cette taxe et en appliquant les tarifs maximaux qui étaient prévus.

Or à la suite de la mise en place, je dirais, imposée très rapidement aux Communes, il a été demandé des explications par différentes collectivités et des précisions ont été circularisées pour dire qu'en fait la loi prévoyait que cette taxe devait évoluer vers des tarifs cibles c'est à dire des tarifs de référence devant converger sur 2013.

En conséquence ces tarifs doivent évoluer , il est donc proposé aujourd'hui au Conseil municipal d'abroger les dispositions de la délibération du 17 octobre et d'adopter en application des articles concernés un tarif de référence concernant cette taxe qui , en fait , doit évoluer de l'année 2009 à l'année 2013 en fonction je dirais des dispositifs publicitaires catégoriels qui sont définis dans le texte.

Voilà ce qui est proposé aujourd'hui.

**Monsieur DUJARDIN** : d'abord je trouve l'intitulé de la loi assez amusant : « modernisation de l'économie », juste après on s'aperçoit que les dispositifs non numériques sont taxés à 20 € et les numériques à 60 €. On se demande où est la modernisation dans ce domaine !!

Qui en dehors de l'Administration et des Collectivités locales peut se permettre aujourd'hui d'augmenter ses tarifs de 20 % à 250 %, je pense qu'aucun chef d'entreprise qui accepterait de telles augmentations pourrait survivre.

Moi je pense que ces augmentations sont très largement exagérées, d'autant plus que la Ville, dans ce domaine, n'apporte aucune valeur ajoutée, c'est simplement taxer l'existant parce que les gens ont fait eux même.

Je sais qu'il faut des revenus fiscaux mais je crois que des augmentations jusqu'à 2013 qui vont jusqu'à 250 % sont largement trop importantes et moi je suis prêt à voter la délibération avec les tarifs 2009-2010 qui restent dans des zones raisonnables et après la crise, si il y a une bouffée d'oxygène, d'augmenter un peu plus.



Je crois qu'aujourd'hui, vous disiez vous même d'ailleurs être très attaché au pouvoir d'achat des antibois, il n'y a pas de secret dans le domaine du commerce, de l'industrie, la taxe elle se retrouvera dans les prix de vente, les gens ne peuvent pas être taxés et ne pas répercuter cette taxe au niveau de leur vente. Si vous êtes vraiment sensible au pouvoir d'achat, moi je vous propose cette solution d'adopter les tarifs 2009 et 2010 et de revoir en 2010 si la situation permet d'adopter les tarifs de 2011.

**Madame DUMAS :** ma déclaration sera complètement opposée à ce que l'on vient d'entendre. On avait voté la première délibération lors du Conseil municipal d'octobre 2008 même si l'on trouvait que cette loi ne permettait pas de réduire le nombre d'enseignes publicitaires qui gâchent d'ailleurs trop souvent paysages et vues magnifiques dont nous pouvons bénéficier dans notre ville.

Ce lissage des tarifs sur cinq ans qui réduit quand même de 30 % la recette potentielle pour la Ville paraît un peu déplacé dans une période où vous n'hésitez pas à augmenter toutes les taxes locales et communautaires qui vont, elles, toucher toute la population. Nous ne voterons pas cette modification qui ménage considérablement les grandes enseignes.

**Monsieur AUBRY :** En octobre dernier, notre groupe se félicitait que soient appliqués les tarifs maximaux, malheureusement, on s'est félicité un peu trop tôt. On rappelle que ces maximaux ne sont pas des sommes délirantes. Ce sont des sommes quand même très modestes et cette loi remplaçait une loi précédente qui avait été combattue par les lobbies et nous trouvons particulièrement dommage que ne soit pas appliqué le plus tôt possible les maximaux et si progression il y a, nous considérons qu'elle est beaucoup trop lente. S'il y avait moins d'enseignes sur le territoire de la Commune, si ces enseignes étaient moins grandes, je pense que tout le monde se porterait mieux et développer le nombre d'enseignes ce n'est pas développer l'économie.

Pour cette raison, nous voterons contre cette proposition.

**Monsieur le Maire :** M. PERUGINI, faites la synthèse.

**Monsieur PERUGINI :** Je suis un peu étonné parce que j'ai difficulté de faire la synthèse effectivement. Je note avec grand plaisir que Madame DUMAS et Monsieur AUBRY sont d'accord pour dire que au niveau des enseignes il faut effectivement soigner le paysage urbain. Donc il est vrai que quand on voit la multiplication des enseignes, cette loi nous permet de nettoyer un petit peu le paysage parce qu'il y a des grandes enseignes (je ne parle pas de grandes surfaces) qui sont très nombreuses. Cette loi nous permet à la fois de faire un inventaire des enseignes puisque ce doit être déclaratif, je vous le rappelle, mais ce qui m'étonne c'est que, je pensais en octobre avoir été assez clair dans le cadre de la loi.

Je voudrais rappeler que cette loi oblige à déclarer les enseignes qui sont visibles de l'espace public. Or, quand on parle de la grande distribution, par exemple, dans le domaine privé jusqu'à présent on ne payait pas de taxe. Maintenant, la grande distribution va être obligée de déclarer et de payer effectivement en fonction des mètres carrés utilisés.

Je crois que l'on va dans le bon sens, à savoir que tout le monde va être conscient que ce soit domaine public et domaine privé, qu'une enseigne ce n'est pas n'importe quoi, cela fait partie d'un paysage et qu'en conséquence cela va certainement (on l'espère) réduire l'impact sur le paysage urbain.

Quant au niveau des prix, je dirais que si on lit très clairement la loi, on se rend compte que nous avons délibéré pour atteindre les prix maximums mais j'avais indiqué dans le cadre des simulations faites par les services, que ce n'étaient pas des prix très importants, rapportés aux enseignes, à partir du moment où l'on prend une boutique, un commerçant traditionnel, le nombre de m<sup>2</sup> pas très important, multiplié par 20 euros, il faut que l'on soit clairs là-dessus. Je crois que l'on ne peut pas faire de procès d'intention, on a tous la volonté que les choses se passent bien, on n'est pas là pour augmenter les taxes, ce n'est pas le but, mais effectivement de faire le ménage dans des taxes anciennes et mal adaptées à l'économie actuelle.

**Monsieur le Maire :** Le juste milieu est toujours très difficile à trouver. C'est la sagesse et même la vertu selon Aristote. Certains d'entre vous pensent que c'est trop, d'autres pas assez. Et nous, nous pensons que c'est le juste prix en application de la loi, et dans un contexte économique difficile, nous avons mis en place une progressivité.

J'ai bien compris vos explications et notre débat interne et notre réflexion ont abouti à la proposition de Francis PERUGINI, que je vous propose de voter.

Qui est contre ? 9. Qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 49 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).**

### **Madame PUGNAIRE**

08-01- AIRES DE JEUX - EQUIPEMENTS - MAINTENANCE - MARCHE A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**Madame PUGNAIRE** : La Commune gère les aires de jeux récréatifs des Etablissements scolaires, des structures destinées à la petite enfance et des espaces verts. Actuellement, ces aires de jeux se répartissent selon le nombre qui vous est indiqué, soit au total sur 45 sites qui correspondent à 221 aires de jeux pour enfants. La sécurité des enfants étant primordiale, le service des Espaces verts veille à l'entretien courant des aires de jeux et établi lors de visites de contrôle un programme de maintenance. Ce programme comprend principalement le nettoyage spécialisé, le remplacement des pièces défectueuses et la réfection des sols. Afin d'assurer ces opérations dans le respect des normes en vigueur, il est nécessaire de faire appel à un prestataire spécialisé dans le cadre d'un marché. Celui en cours arrive à échéance le 31 décembre 2009, il convient donc de prévoir son renouvellement et la passation d'un marché à bons de commande demeure à notre avis, la solution la mieux adaptée en terme de gestion.

Aussi, nous vous proposons des montants minimum et maximum annuels qui sont les suivants : montant minimum 40.000 € Hors Taxe – montant maximum 160.000 € Hors Taxe. Et je précise que les crédits consommés en 2008 s'élevaient à 92.000 € Hors Taxe. Compte tenu des montants concernés, des possibilités de reconduction, la procédure d'appel d'offre est obligatoire. Donc, il est demandé à notre Conseil d'approuver le lancement de cet appel d'offre pour la maintenance des aires de jeux et leurs équipements, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offre et de dire que les dépenses relatives à la réalisation de ces prestations, seront imputées sur les crédits inscrits au budget successif.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)**

08-02- NETTOIEMENT - TRANSPORT DE DECHETS URBAINS - LOCATION SANS CHAUFFEUR DE MATERIEL - MARCHE A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT - LANCEMENT DE PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**Madame PUGNAIRE** : Le maintien d'une Ville propre est une préoccupation permanente, surtout en ce moment avec les dégradations que nous subissons. Or, pendant la saison estivale l'augmentation importante de la population associée aux données climatiques oblige le service Propreté Urbaine à modifier la nature et la fréquence de ces prestations pour maintenir un niveau satisfaisant de propreté sur l'ensemble de notre territoire. La location de véhicules s'avère en conséquence tout à fait nécessaire. Cette démarche inscrite dans un souci d'économie en évitant de recourir à une politique systématique d'acquisition de véhicules. Afin d'assurer ces prestations nous devons faire appel à une entreprise spécialisée dans le cadre de marché. Le marché, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2009 donc, en raison des caractéristiques techniques de la structure économique du marché en cause, le marché sera dévolu selon un alotissement par lots. Le lot 1 concerne une location sans chauffeur de matériels de nettoyage pour 100.000 € Hors Taxe avec un montant maximum de 300.000 € hors taxe. Le crédit consommé en 2008 était de 94.000 € hors taxe. Je donne ces montants pour préciser que nous ne consommons pas la totalité des marchés prévus. Le lot 2 concerne la location sans chauffeur de matériels de transport de déchets urbains avec un montant minimum de 50.000 € Hors Taxe et un montant maximum de 200.000 € Hors Taxe ; étant précisé qu'en 2008, les crédits consommés ont été de 95.000 € hors taxe.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

08-03- CABINES DE W-C AUTONOMES - INSTALLATION ET ENTRETIEN- MARCHE A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT - LANCEMENT DE PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**Madame PUGNAIRE** : Pour la saison estivale et aussi pour les nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année, la Commune procède chaque année à l'installation et à l'entretien de cabines de W-C autonomes. Il s'agit de préserver la salubrité des plages en particulier et d'équiper tous nos évènements, notamment au Palais des Congrès, de ce type d'équipement. Le marché arrivant à échéance le 31 décembre 2009, une passation d'un marché à bons de commande demeure également la solution la mieux adaptée en terme de gestion. Donc, je vous propose de passer un nouveau marché dont les montants minimum et maximum annuels sont les suivants : montant minimum 50.000 € hors taxe – montant maximum 200.000 € hors taxe. En 2008, le marché s'est élevé à 134.000 € hors taxe de crédit consommé.

Monsieur le Maire : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

### **Monsieur DULBECCO**

09-01- SANTE - MISE A DISPOSITION DE VACCINS - CONVENTION AVEC LA CROIX-ROUGE DELEGATION D'ANTIBES – RENOUVELLEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE  
Commission Santé, Environnement, Développement durable du 27 janvier

**Monsieur DULBECCO** : C'est le renouvellement d'une convention que l'on a passé avec la Croix-Rouge qui mérite peut-être une toute petite explication. Vous savez qu'à l'âge adulte, les rappels de vaccins se font tous les 10 ans. La Ville a l'obligation de tenir un fichier communal des vaccinations mais de ne pas faire ces vaccins pour les adultes. Donc, nous envoyons par l'intermédiaire de ce fichier un rappel aux personnes qui doivent faire un rappel de ce type de vaccination. Nous leur laissons le choix d'aller soit en médecine libérale, soit à l'hôpital, soit dans un centre de vaccination ; et pour ceux qui n'avaient pas trop de moyens de faire ce type de vaccination gratuitement à la Croix-Rouge.

Nous avons donc passé une convention avec la Croix-Rouge qui met à sa disposition les médecins et les Infirmières, les vaccins étant fournis par le Conseil général avec lequel nous avons passé une délibération.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

### **Madame MURATORI**

10-01- ECLAIRAGE PUBLIC - DOMAINE PUBLIC ET PRIVE COMMUNAL - TRAVAUX SUR LES RESEAUX- - MARCHE A BONS DE COMMANDE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE DU MARCHE.

Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009

**Madame MURATORI** : Pour assurer le bon fonctionnement des réseaux d'éclairage public, la Commune doit procéder à des travaux d'amélioration d'entretien, d'extension de ces réseaux. Pour ce faire, il est nécessaire de faire appel à des entreprises spécialisées. Ce marché à bons de commande actuel arrive à échéance en décembre 2009. Il convient donc de prévoir à son renouvellement. La passation d'un marché à bons de commande étant la solution la mieux adaptée, ces travaux donnant lieu à un marché global conclu pour une période de un an avec possibilité de reconduction jusqu'en 2012.

Compte tenu des montants indiqués dans la délibération, de la possibilité de reconduction, la procédure d'appel d'offre n'est pas obligatoire. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le lancement de ce marché, d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer.

**M. LASPESA** : Nous profitons de cette délibération pour vous renouveler la demande que nous vous avons faite il y a quelques Conseils. Il y a de nombreux endroits sur la Commune où suite à des incidents, les lignes souterraines d'alimentation des candélabres ont été remplacées par des lignes aériennes. Alors que nous sommes certainement tous d'accord pour faire en sorte d'améliorer l'environnement de notre Ville, nous trouvons anormal de laisser en place ces pollutions visuelles. L'année dernière c'est près de 800.000 € qui ont été utilisés pour l'éclairage public. Dans le marché à bons de commande que vous nous proposez aujourd'hui, vous avez prévu 1.500.000 € pour un montant maximum. Nous pensons que vous pouvez vous donner les moyens afin de faire disparaître ces lignes électriques disgracieuses. Nous osons espérer que vous ne prendrez pas la même position que la dernière fois lorsque vous avez nié l'existence de ces lignes. Vous nous obligeriez à nous transformer en photographe.

**Monsieur le Maire** : Je ne me rappelle pas avoir nié l'évidence, il y a des lignes aériennes. Je vais vous alerter seulement sur deux contradictions. Tout à l'heure vous trouviez que les montants étaient trop élevés et maintenant vous demandez qu'on les utilise. En même temps, vous êtes dans une situation évidente où vous avez noté que l'enfouissement des lignes a un coût et ce coût a été inscrit au budget et vous n'avez pas voté le budget. Donc, à un moment donné il faut avoir un minimum de cohérence. On ne vote pas le budget mais on demande à utiliser le marché maximum que l'on a dénoncé dans la délibération précédente.

C'est un petit peu complexe. Permettez-moi de ne pas vous suivre dans cette voie tout en étant très préoccupé par ce que vous appelez la pollution aérienne visuelle.

Je vous rappelle que la délibération n'a rien à voir avec votre intervention.

**Monsieur LASPESA** : INAUDIBLE

**Monsieur le Maire** : Monsieur LASPESA vous n'avez pas la parole et il me semble que vous n'avez pas voté le budget. Gardez votre fierté et gardez-nous la gestion puisque comme vous le rappeliez tout à l'heure, les élections existent encore et vous êtes encore dans l'opposition.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient, ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

10-02- FETES DE FIN D'ANNEE - ILLUMINATIONS - ACQUISITION DE FOURNITURES - MARCHE A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT - SIGNATURE DU MARCHE

**Madame MURATORI** : Pour l'acquisition des motifs et fournitures des fêtes de fin d'année, il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée. Le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2009, il convient de prévoir à son renouvellement avec la solution la mieux adaptée, celle du marché à bons de commande. La procédure d'appel d'offre est obligatoire et l'appel d'offre ouvert est le plus approprié compte tenu des montants concernés qui sont notés sur la délibération et de la possibilité de reconduction.

Il vous est donc proposé d'approuver le lancement de ce marché et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à le signer.

**Madame RAVEL** : Nous ne nous opposerons pas au lancement de l'appel d'offre concernant l'acquisition de fournitures pour l'illumination des fêtes de fin d'année, bien au contraire. Nous aurions toutefois sincèrement apprécié lors de cette délibération de recevoir un plan des actions qui seront menées dans chaque quartier. En effet, si les illuminations ont toujours permis de ressentir cette ambiance magique de Noël dans centre de la ville et la vieille ville, ceci et de loin s'en faut, n'a pas été le cas dans tous les quartiers de notre cité. Les habitants de la Fontonne et en particulier d'Azurville, dont je suis, ont toujours été laissés pour compte. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous assurer que cette année tous les habitants de la Commune pourront bénéficier de ces illuminations.

**Monsieur le Maire** : La réponse est « non » parce que nous avons une Ville qui est très étendue. Et quand on compare ce qui se passe à un endroit par rapport à un autre, pourquoi les Basses Bréguières seraient illuminées et pas les Hautes Bréguières, pourquoi la Place Jean Aude le serait et pas le Boulevard ? Donc, on essaie de faire en sorte, ce qu'aucune Ville ne fait, d'illuminer non seulement le centre ville et qu'il y ait dans chaque quartier un point d'ancrage, généralement c'est la place, c'est l'endroit où il y a l'activité commerciale afin que chacun puisse en bénéficier. Mais si votre question est « Est-ce que vous me garantissez que chaque habitant de cette Ville aura devant sa maison une guirlande éclairée ? ». La réponse est « non ». Et si vous me dites « Nous essayons de faire à la fois une animation dans le centre d'Antibes, dans le centre de Juan-les-Pins, et de faire par quartier une animation qui est à la fois une fête de fin d'année et une animation d'illumination ! ». La réponse est « Oui ».

**Madame MURATORI** : D'autant plus que la Ville d'Antibes a misé plus sur la qualité que sur la quantité, que les motifs ont été renouvelés, que nous procédons chaque année au remplacement des ampoules ordinaires que tout le monde connaît par des leds qui sont moins consommateurs d'énergie et que nous donnons chaque fois que possible, satisfaction à tous les points commerciaux de la Commune. Mais nous n'illuminerons plus toutes les artères de la Commune. Cela ne sert à rien. Il vaut mieux faire un impact et attirer les badauds vers le centre ville et les points commerçants. Amener les chalands vers notre Commune, plutôt que de distiller des petits points d'ici de là qui ne servent à rien.

**Monsieur le Maire** : Voilà, on trouvera l'équilibre nécessaire Madame RAVEL, mais je n'ai pas l'impression que le quartier dans lequel vous vivez et dans lequel je vis, est particulièrement laissé pour compte et les entrées des Villes doivent être privilégiées.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

**Monsieur le Maire** : pour toutes les autres délibérations de Madame MURATORI, il n'y a pas d'interventions.

10-03- DEPLACEMENTS URBAINS - SECURITE - ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN- MARCHE A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT - SIGNATURE DU MARCHE

**Madame MURATORI** : Il s'agit uniquement de renouvellements de marchés à bons de commande qui arrivent à échéance et qui sont reconduits dans la légalité.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

10-04- VOIRIE COMMUNALE ET DOMAINE PRIVE COMMUNAL - TRAVAUX DE CHAUSSEE - CREATION, ENTRETIEN, REPARATION ET AMELIORATION - MARCHE A BONS DE COMMANDE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE DU MARCHE  
Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009

**Madame MURATORI** : ils s'agit d'approuver le lancement de la consultation en procédure adaptée pour les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des chaussées appartenant à la voirie communale ainsi qu'au domaine privé communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à l'issue de la procédure, le montant dudit marché étant supérieur à 206 000€ H.T ;

**Monsieur le Maire** : C'est un des marchés qui va être le plus boosté par le plan de relance et bénéficier du F.C.T.V.A.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

10-05- EAUX PLUVIALES - RESEAUX ET OUVRAGES - TRAVAUX D'AMELIORATION ET DE REPARATION - MARCHÉ A BONS DE COMMANDE - MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE DU MARCHÉ

Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009

**Madame MURATORI** : il s'agit d'approuver le lancement de la consultation en procédure adaptée pour les travaux d'amélioration et de réparation des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à l'issue de la procédure, le montant dudit marché étant supérieur à 206 000€ H.T ;

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

10-06 - SERVICES MUNICIPAUX - ACQUISITION DE PRODUITS SPECIFIQUES DE DROGUERIE - AVENANT DE TRANSFERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Madame MURATORI** : il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert du marché, passé avec la société Professional Concept, à la société ORRU Groupe HEDIS dont le siège social se situe : ZA les Plantades, 83130 La Garde.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité,

10-07- SERVICES MUNICIPAUX - PRODUITS DE DROGUERIE- ACQUISITION - MARCHÉ - LOT N°1: PRODUITS MENAGERS ET LOT N°2 : ARTICLES ET ACCESSOIRES DE BROSSERIE - AVENANT DE TRANSFERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Madame MURATORI** : il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert du marché, passé avec la société Professional Concept, à la société ORRU Groupe HEDIS dont le siège social se situe : ZA les Plantades, 83130 La Garde.

**Monsieur le Maire** : Pas d'abstention et pas de vote contre.

Adopté à l'unanimité

10-08- PHOTOCOPIEURS - ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission d'Appel d'Offres du 30 janvier 2009

**Madame MURATORI** : il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société attributaire :

Canon France Méditerranée  
Zac de la duranne  
13792 AIX EN PROVENCE ;

**Monsieur le Maire** : Pas d'abstention et pas de vote contre.

Adopté à l'unanimité

**Monsieur AMAR**

16-01- BÂTIMENTS COMMUNAUX - INSTALLATIONS THERMIQUES – MAINTENANCE- – LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES OUVERT ALLOTI – AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009

**Monsieur AMAR :** il s'agit d'approuver le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la maintenance des installations thermiques dans les bâtiments communaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

Les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

Lot n°	Dénomination	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
1	Maintenance des installations de climatisation à production centralisée	50 000,00 € H.T	250 000,00 € H.T
2	Maintenance des installations de climatisation à production individuelle	25 000,00 € H.T	125 000,00 € H.T

**Monsieur le Maire :** Pas d'abstention et pas de vote contre.

Adopté à l'unanimité

### **Madame DOR**

23-01- RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - CHARTE DE QUALITE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES ET LE DEPARTEMENT  
Commission Education, Petite Enfance, Vie sportive du 4 février 2009

**Madame DOR :** Vous savez que nous avons une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales depuis 2001. Il convient maintenant de signer la charte de qualité qui a été élaborée au niveau de ce Département par la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant et qui nous est proposée. Cette charte de qualité ne fait que reprendre ce que nous appliquons déjà dans ce relais depuis plusieurs années. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer cette charte de qualité.

**Monsieur le Maire :** qui est contre, qui s'abstient :

Adopté à l'unanimité,

*Départ de M.AMAR –Procuration à Mme THOMEL- Présents :45/Procurations 4/Absent 0*

23-02- PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - PARTENARIAT DE RESERVATION DE PLACES AVEC LE CENTRE HOSPITALIER - RENOUVELLEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE  
Commission Education, Petite Enfance, Vie sportive du 4 février 2009  
Commission des Finances du 24 février 2009

**Madame DOR :** Il s'agit du renouvellement du partenariat de réservation des places dans les établissements d'accueil de la petite enfance entre le Centre Hospitalier d'Antibes et la Ville d'Antibes. Vous savez que par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2005, dix places ont été réservées. Il s'agit de renouveler maintenant cette convention pour l'année 2009. En 2008, l'Hôpital a remboursé à la Ville 40.943,83 €. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à la signer .

**Mme DUMAS :** Malheureusement, on s'est senti obligés de réitérer nos remarques sur cette délibération parce que la réservation de 2,12 % des places des établissements d'accueil petite enfance pour les salariés de l'Hôpital, qui représente un des premiers employeurs de la Ville, est évidemment insuffisante en nombre. D'autant plus insuffisante que ce manque de places en crèche est étendu à toute la C.A.S.A. et de ce fait, des agents hospitaliers qui n'habitent pas à Antibes se retrouvent aussi en grande difficulté pour la garde de leurs enfants.

Donc, nous restons convaincus de la nécessité d'un partenariat entre au moins la Ville, la CASA et l'Hôpital qui permettrait la construction d'une crèche à l'Hôpital et qui répondrait aux besoins si spécifiques dus aux horaires des agents hospitaliers.

**Madame MURATORE** : Pour nous aussi, sur le fond ces places de crèche rendent service aux personnes qui travaillent à l'Hôpital. Toutefois, 10 places ne répondent pas aux besoins réels de l'Hôpital et le nombre de dossiers en attente pour la Ville de Nice est assez important pour réfléchir, dans le cadre du plan de relance, à investir dans une crèche dans le quartier de l'Hôpital car actuellement, les parents doivent déposer les enfants pas forcément à côté de l'Hôpital, en fonction des places. Et donc, investir dans une crèche qui permettrait une réponse à la fois à l'Hôpital et aux parents qui sont en attente d'une place et une réponse de proximité pour le personnel de l'Hôpital. Dans le cadre du plan de relance, on a là un beau projet.

**Madame DOR** : Je voudrais revenir sur les 2,12 % dont vous avez parlé. En fait, actuellement 33 enfants du personnel hospitalier qui habitent Antibes bénéficient soit d'une place en structure. Il y en a actuellement 14 qui sont accueillis en plus de ces 10 places. Et il y a par ailleurs, des enfants qui sont accueillis chez les Assistantes Maternelles et qui bénéficient de l'*aide de la Commune* ce qui fait que le coût est le même que l'enfant soit en crèche ou chez une Assistante Maternelle. Donc, au total actuellement, ces 10 places sont occupées par 5 Antibois et 5 enfants hors commune. Si l'on ajoute ces 5 Antibois aux enfants qui sont déjà admis dans le cadre général de l'accueil en crèche et aux Assistantes Maternelles, nous avons actuellement 33 enfants d'Antibes accueillis dans les structures où pour lesquels la Municipalité participe au financement de ces places.

**Madame MURATORE** : La réponse n'a rien à voir avec la question puisque la convention avec l'Hôpital porte sur l'accueil dans les crèches de la ville d'Antibes de parents qui n'habitent pas Antibes. C'est bien là qu'il y a les dix places pour des parents qui n'habitent pas à Antibes. Donc, nous nous disons : répondons à la hauteur des besoins de l'Hôpital et de la Ville. Enfin, à la hauteur des besoins on n'y parviendra pas puisqu'il y a 200 demandes en attente. Au moins, faisons un effort dans le cadre du plan de relance. Nous avons un projet qui répondrait aux demandes de l'Hôpital et aux demandes de la Ville.

**Monsieur le Maire** : Non. Retour à la réponse à la question claire de Madame DOR.

1) L'Hôpital peut très bien construire une crèche comme toute entreprise publique ou privée. Jacques BARBERIS et moi-même avons proposé aux Syndicats et à la Direction qu'ils le fassent comme cela a été proposé par Madame DUMAS avec l'aide bien entendu de la Caisse d'Allocations Familiales, de la CASA et de la Ville d'Antibes. La réponse c'est que la situation ne nécessite pas la construction d'une crèche d'après le Centre Hospitalier et l'ensemble des partenaires sociaux. Donc, je ne vais pas construire à côté de l'Hôpital une structure qui ne correspondrait pas à la demande de l'Hôpital. Et l'Hôpital dit : en matière d'investissement, ce que nous voudrions que vous nous assuriez c'est d'abord que tous les Antibois aient une réponse. Tous les Antibois ont une réponse : soit ils sont accueillis dans une crèche, soit ils ont le choix de demander une Assistante Maternelle pour le maintien à domicile avec le même prix qu'une crèche puisque l'aide que nous avons mis en place va jusqu'à 200 € par mois et compense intégralement la part que pourrait avoir, dans le cadre d'un quotient familial, l'investissement d'une famille.

Il n'y a donc pas de problème pour les Antibois, sauf pour ceux qui préféreraient aller en crèche et qui sont en attente de crèche mais à qui nous avons proposé une garde à domicile par une Assistante Maternelle avec une aide de la Ville.

Reste les personnes qui travaillent à l'Hôpital et qui sont extérieures à la Ville d'Antibes. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a subventionné toutes les crèches qui se constituaient sur l'ensemble des territoires des communes qui sont encore en libre administration. Et donc, quelles que soient les évolutions territoriales, aujourd'hui si le Maire de Valbonne, de Biot, de Vallauris, de Villeneuve-Loubet ou toute autre commune, juge qu'il n'a pas besoin de faire une crèche, la Ville d'Antibes ne peut pas l'obliger à le faire. Cependant, la CASA apporte une subvention d'équipement à toutes les crèches qui se font sur le territoire de la CASA.

Néanmoins, nous avons, dans le cadre du partenariat avec des salariés hospitaliers, demandé une convention avec l'Hôpital qui a mentionné le nombre de places qu'il souhaitait pour les personnes qui étaient extérieures à la Ville d'Antibes - je vous rappelle au passage qu'ils sont pris en charge sur les deniers de la Ville d'Antibes par le biais du Centre Hospitalier alors qu'ils habitent d'autres communes. Mais, considérant que l'Hôpital d'Antibes est un équipement public important et même majeur dans le Centre Hospitalier, nous avons fait cette proposition sachant qu'un grand nombre de population salariée de l'hôpital est féminin. L'Hôpital n'est pas une entreprise mais s'il décidait de faire une crèche pour l'Hôpital et ouverte sur la Ville, à ce moment là il n'y aurait aucun problème. La Ville d'Antibes aiderait bien entendu la



constitution, la Communauté d'Agglomération également. Mais ne confondons pas les problèmes, l'Hôpital est un service public autonome qui n'a pas à faire ce que nous ne lui disons pas de faire et nous, nous répondons aux besoins qui sont exprimés par l'ensemble des personnes. D'ailleurs, un certain nombre d'aides soignants et d'infirmières, compte tenu des horaires, préfèrent la souplesse de la garde à domicile par des Assistantes Maternelles avec l'aide nouvelle de la Ville d'Antibes plutôt que de se trouver dans des structures dans lesquelles les horaires ont des difficultés à s'adapter à la prise en compte des horaires de travail hospitalier.

Que ce soit bien clair. Nous faisons ce que l'on nous demande. Et la réponse est adaptée à tous les Antibois.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

23-03- PETITE ENFANCE - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS « CLUB DES PETITS PAS » - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission Education, Petite Enfance, Vie sportive du 4 février 2009

Commission des Finances du 24 février 2009

**Madame DOR** : il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention d'objectifs et de financement relative au lieu d'accueil enfants-parents le « Club des Petits Pas ».

Monsieur le Maire : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

23-04- PETITE ENFANCE - ESPACE ROGER CARDI - REALISATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES

Commission Education, Petite Enfance, Vie sportive du 4 février 2009

Commission des Finances du 24 février 2009

**Madame DOR** : Il s'agit de vous demander de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour une subvention d'investissement, afin d'aménager le local réservé à cet effet à proximité de la Crèche « Roger Cardi » pour y aménager d'une part, le transfert du « Club des Petits Pas » et d'autre part, un lieu qui sera ouvert à toutes les familles et où elles pourront trouver toutes les informations concernant l'accueil du jeune enfant. Ces travaux sont estimés à un montant de 28.000 € et en conséquence, la Ville sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention de 80 % de ce montant, soit 22.400 €. Je vous donc d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention à la Caisse d'Allocations Familiales.

**Monsieur le Maire** : Pas d'interventions ? Pas de vote contre, ni d'abstentions ? Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

**Monsieur CHIALVA**

24-01- ASSAINISSEMENT - EAUX USEES - RESEAUX ET OUVRAGES - TRAVAUX D'AMELIORATION, DE REPARATION ET D'EXTENSION - MARCHE A BONS DE COMMANDE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - AUTORISATION DE SIGNATURE- DEMANDES DE SUBVENTION

Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009

**Monsieur CHIALVA** : Est-ce que je peux présenter ces trois délibérations ensemble, Monsieur le Maire, elles se rejoignent.

**Monsieur le Maire** : Non. Si le titre nécessite une explication, je vous demande de les présenter chacune, pour qu'on ait l'éclairage complet sur ces questions. Mais, après chaque intitulé, il faut qu'il y ait un vote.

**Monsieur CHIALVA** : Marché à bons de commande actuellement en cours, arrivant à échéance le 31 décembre 2009. Il convient donc de prévoir son renouvellement. Ces travaux donnent lieu à un marché global pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010 avec possibilité de reconduction au titre des années 2011-2012. Montant minimum annuel : 400.000 €. Montant actuel : 1.400.000 €. Et les crédits consommés en 2008 s'élèvent à 1.003.133 €. Il est demandé d'approuver le lancement de la consultation en procédure adaptée pour ces travaux ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à l'issue de la procédure ; à solliciter des subventions auprès de la Région, de l'Agence de l'Eau et du Département.

**Monsieur le Maire** : qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

24-02- ASSAINISSEMENT - RESEAU D'EAUX USEES - CANALISATIONS NON VISITABLES - INSPECTION ET REHABILITATION SANS TRANCHEE - MARCHE A BONS DE COMMANDE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission Urbanisme, Grands Travaux, Déplacements urbains du 6 février 2009

**Monsieur CHIALVA** : C'est le même type de marché. Sans tranchée.

Les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

- montant minimum annuel : 200 000,00 € H.T. (239 200 € TTC)
- montant maximum annuel : 600 000,00 € H.T. (717 600 € TTC) ;

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention, même type de vote ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

24-03- ASSAINISSEMENT - STATIONS DE POMPAGE D'EAUX USEES PINEDE ET VAUBAN - LUTTE CONTRE LES NUISANCES OLFACTIVES - FOURNITURE DE NITRATE DE CALCIUM - SITES BAS LAUVERT COURBET ET BRAGUE : LOCATION DE CONTROLEURS DE DOSAGE - MARCHES A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur CHIALVA** : C'est un même type de marché avec le renouvellement pour les produits de fournitures de nitrate de calcium qui sont injectées en amont des stations Pinède et Vauban.

Les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

- montant minimum annuel : 50 000,00 € H.T. (59 800 € TTC) ;
- montant maximum annuel : 115 000,00 € H.T. (137 540 € TTC).

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention, même type de vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

24-04- DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - CANALISATIONS - TERRAINS PRIVES - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur CHIALVA** : C'est une convention de servitude de passage pour répondre aux exigences du service public de distribution de l'eau potable. Les canalisations sur le territoire de la Commune empruntent à la fois les voies privées et les voies publiques. S'agissant de terrains privés, la Commune souhaite contractualiser le passage des canalisations d'eau potable ayant un caractère public avec les propriétaires de ces terrains. Une convention de passage type soumise au Conseil de ce jour et jointe au présent projet, définit les obligations respectives des parties, étant entendu que la servitude est accordée à titre gratuit et que la Commune supportera les frais relatifs aux travaux et à l'entretien ultérieur de l'ouvrage. Donc, c'est plutôt une information.

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention, pas de vote contre ni d'abstention. La délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

### **Monsieur DAHAN**

29-01 – MUSEES – MUSEE PICASSO – EXPOSITION TEMPORAIRE – PICASSO 1945-1949 : L'ERE DU RENOUVEAU - EDITION ET MISE EN VENTE DU CATALOGUE - FIXATION DU TARIF DE VENTE

Commission Tourisme Culture du 5 février 2009

Commission des Finances du 24 février 2009

**Monsieur DAHAN** : Monsieur le Maire, Chers Collègues, effectivement, il s'agit là d'approuver en fait l'acquisition et la vente du catalogue qui sera édité à l'occasion de cette exposition de caractère véritablement international puisqu'il sera exposé environ 200 œuvres qui n'ont jamais été présentées et qui ont été réalisées en partie ici par PICASSO qui avaient été réparties dans la famille et qui seront ramenées et exposées pour la première fois. C'est une exposition qui se fera avec un budget d'environ 600.000 € pour lequel nous allons donc réaliser un catalogue de 5.500 exemplaires qui seront vendus à 25,00 €. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la vente et de l'échange du catalogue.

**Madame VERCNOCKE** : Monsieur le Maire, Chers Collègues, c'est une intervention globale pour ces deux délibérations. C'est une intervention pour souligner le caractère positif de ces deux actions. Simplement, en particulier pour la deuxième, la vente de billets combinés qui a probablement de très beaux jours devant elle. Je vous remercie Monsieur DAHAN de nous proposer une telle délibération.

**Monsieur le Maire** : Merci. Pas d'autre intervention ? Je voudrais simplement mentionner un chiffre. Depuis que le Musée PICASSO est ouvert, dont la réhabilitation a coûté, non pas aux Antibois mais à l'ensemble des partenaires, près de 6.000.000 d'euros, les recettes cumulées sont de 630.000 €. Ce qui veut bien dire, lorsque l'on regarde la culture dans un angle qui pourrait être purement mercantile, que la culture, permettez-moi de dire « c'est rentable ». Et donc, un Musée qui a, à ce jour, une fréquentation de 113.827 visiteurs payants et qui accumule 625.729 €, c'est à la fois un rayonnement culturel mais aussi une dynamique économique pour notre Commune. La très belle exposition qui est proposée aujourd'hui contribuera bien sûr, sous la vigilance d'Yves DAHAN, de Simone TORRES et de Jean-Louis ANDRAL, à faire encore plus rayonner avec les travaux que vous avez votés antérieurement le Château Grimaldi et le Musée PICASSO.

Nous passons donc au vote :

Adopté à l'unanimité

29-02 – MUSEES – VENTE DE BILLETS COMBINES – CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission des Finances du 24 février 2009

**Monsieur DAHAN** : Dans le cadre de cette exposition, nous avons mis en place une vente de billets combinés du type vouchers qui permet effectivement un développement par l'Office de Tourisme de façon beaucoup plus importante, en s'adressant aussi bien aux hôtels, aux hébergeurs, aux restaurateurs, aux commerçants, aux tours opérateurs, aux décideurs, voir aux comités d'entreprises. Donc, ce qui est demandé, pour des raisons techniques, c'est d'abroger la délibération du Conseil municipal du 27 février 2004 qui instituait la possibilité pour l'Office de Tourisme et des Congrès d'acquérir des billets combinés auprès de la Commune au tarif de 9,50 €.

Il convient d'autoriser l'Office de Tourisme et des Congrès à émettre et à commercialiser des bons d'échange désignés sous le thème vouchers à un prix n'excédant pas le prix public qui seront ensuite changés dans les Musées contre des billets combinés.

Il faut modifier la délibération du 29-01 du 27 juin 2008 sur la tarification des régies de recettes des musées municipaux en permettant la réception de vouchers en échange de la délivrance de billets combinés aux porteurs de ces titres à compter du 29 mars 2009.

Il convient également d'autoriser la Commune à émettre un titre de recette auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès, à un tarif de 7 € par bon d'échange converti en billet combiné et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de ce partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès.

**Monsieur le Maire** : Madame VERCNOCKE ayant exprimé son avis favorable antérieurement, nous allons directement passer au vote. Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

Je vous remercie pour cette délibération.

## **Monsieur BAYLE**

### **PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE**

**Monsieur le Maire** : Monsieur BAYLE, présente le schéma directeur du système d'informations de la Commune et préalable aux délibérations qui vont suivre.

**Monsieur BAYLE** : Je vais vous présenter le schéma directeur du système d'informations. C'est la feuille de route des services informatiques de la Mairie, aujourd'hui. Cela a été réalisé avec un cabinet d'études et avec le partenariat du syndicat le SICTIAM. Alors, on peut voir les services informatiques sur un empilement de couches. Il y a d'abord l'infrastructure matérielle : en bas le matériel, les PC, les imprimantes, les fax, les systèmes d'exploitations WINDOS, PLENUX, les applications logiciels. Ensuite, on va parler de choses plus abstraites comme les données ou les processus de travail. En rouge, ce sont les endroits où on a le plus de problèmes.

Nous commençons par l'infrastructure matérielle : il a été constaté que le réseau est disparate et cher. Nous avons des difficultés sur les actions de raccordement. Il y avait un manque d'expertise sur la vidéosurveillance et une architecture de téléphonie obsolète.

Donc, nous avons fait pour le réseau disparate, une action d'identification de recollement des fourreaux et nous avons un agent qui travaille là-dessus depuis le début de l'année, avec la D.R.I. (Direction Réseaux Infrastructure) bien évidemment.

Concernant les actions de raccordements, toutes les interventions ont été dotées d'un logiciel pour structurer tout cela.

Concernant la vidéosurveillance, nous avons monté une unité et nous travaillons avec l'unité Sécurité Domaines. Nous sommes évidemment en partenariat avec la Police Municipale.

Concernant la téléphonie, nous avons remplacé l'architecture de la téléphonie complètement, suite à un orage, il y a deux ans.

Pour le matériel informatique, nous avons un parc homogène d'à peu près 1.100 postes de travail. La gestion des requêtes sur ce parc devait être rationalisée. C'est-à-dire que ce ne soit plus un coup de téléphone, un mail par ci par là et des pertes de requêtes quand on a un problème matériel. Nous avons une charge de travail trop élevée et une inadaptation aux requêtes non planifiées. Nous nous sommes structurés selon la norme européenne, c'est la norme de gestion des gros parcs informatiques. Nous avons également changé les procédures de travail, les procédures des astreintes, des urgences, qui ont été mises en place.

Concernant les systèmes d'exploitation, nous avons des salles machines qui n'étaient pas protégées au niveau électrique. Donc, un investissement important en matériels qu'il a fallu sécuriser au niveau électrique. Un espace de stockage très faible puisque pour 1.100 ordinateurs nous avons 700 gigas, ce qui est absolument rien du tout. Une cinquantaine de serveurs qui étaient vieux et une messagerie qui devait changer de version.

Donc, nous avons commencé à mettre en sécurité électrique les salles machines et nous nous sommes dotés d'onduleurs. Ce travail est toujours en train d'être continué avec la Direction Architecture & Bâtiments.

Sur l'espace de stockage, nous l'avons triplé ; nous sommes à 1,6 téra octets de stockage redondant et sauvegardés sur bande bien évidemment.

Concernant les serveurs, on virtualise ; c'est-à-dire que l'on consolide, on diminue le nombre de serveurs physiques, on achète des serveurs plus gros et plus puissants et on met des serveurs virtuels dans les serveurs physiques. C'est-à-dire, que nous avons de fausses machines qui sont dans des vraies machines. Cela s'appelle « la virtualisation », c'est très moderne.

La messagerie outlook exchange a évolué avec un portail Web que les Elus connaissent maintenant.

Concernant les logiciels, nous avons une lacune en progiciel métier. Une insuffisance par rapport à la demande. Nous manquons de chef de projet progiciel à la D.S.I. et nous n'avons pas non plus de référent dans la direction utilisatrice. Les progiciels génèrent une charge importante de travail, ce qui est bien naturel. Donc, la machine à acheter et fournir les progiciels a été relancée depuis 2006 et maintenant on acquiert davantage de progiciels ,évidemment qu'à la demande des utilisateurs. Les deux gros progiciels qui restent à acheter sont ceux de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines.

Concernant les référentiels de données, si nous avons un manque de progiciel nous avons forcément un manque de référentiels de données. L'objectif est d'arriver à des données qui soient exploitables par différents utilisateurs et par différents progiciels. Nous avons acheté Business Object. C'est un outil logiciel qui est au-dessus de n'importe quelle base de données pour faire des tableaux de bord. Nous l'avons acheté l'année dernière et nous sommes en train de monter en compétence pour pouvoir faire les tableaux de bord demandés par les services utilisateurs. Un des référentiels classiques en termes de données c'est le S.I.G. (Système d'Information Géographique) dont on va parler dans les délibérations.

Concernant les processus de travail tout l'objet des couches d'en dessous consiste uniquement à servir les processus de travail ; c'est-à-dire à faire mieux avec moins. A essayer de moins travailler en travaillant mieux.

Ce n'est pas évident. Il y a certainement des référents, je m'en excuse. Donc, en informatique on essaye d'automatiser les procédures de travail.

Alors, sur les processus nous avons beaucoup de travail à faire.

Donc, depuis 2007, les Systèmes d'Information de la Direction Logistique ont une organisation qui permet aux différents services utilisateurs de savoir qui fait quoi et qui appeler.

Après le diagnostic, nous passons aux orientations générales concernant l'informatisation des procédures au sein de la Ville et ces orientations sont autour de 4 axes.

Le premier axe : on ajoute des progiciels métiers dans n'importe quel ordre. C'est ce que l'on faisait jusqu'à maintenant. L'avantage c'est que nous répondons rapidement à la demande. L'inconvénient c'est qu'il n'y a pas de structuration. Voilà une liste de progiciels à acquérir et le gros inconvénient de cet axe, je viens de vous le dire, c'est le manque de structure.

Le deuxième axe : consiste à se doter d'une structure logicielle qui va mutualiser les logiciels et les données. C'est pour cela qu'il y a des petits engrenages. C'est un axe où on assez peu de bénéfices tout de suite et où on travaille sur le fond pour ensuite mieux exploiter les données. Cela peut paraître compliqué. En bas, il y a l'infrastructure, au milieu les logiciels, et en haut les procédures de travail.

L'objet de cette diapositive c'est d'expliquer que si tous les logiciels discutent entre eux via le bus en bleu, si tout le monde se parle on arrivera à mieux exploiter les données. Et encore mieux, si tous les logiciels se parlent entre eux via l'intranet, on pourra ouvrir à l'extérieur sur l'Internet des nouveaux services aux administrés. C'est bien beau d'avoir ATAL ou TIMLET en interne pour gérer le guichet unique par exemple mais si on peut l'externaliser nous aurons des administrés qui viendront faire leur réservation pour les vacances, pour les crèches, sur un portail Web.

Les bénéfices de l'intranet c'est que nous avons une seule interface c'est le navigateur Web. C'est Internet Explorer. Cela permet un travail collaboratif, cela ouvre vers l'extérieur, cela permet de dématérialiser les échanges, etc...La solution qui est retenue pour faire parler les logiciels entre eux c'est l'intranet. Il y a plusieurs technologies plus ou moins complexes. Ce qu'on a retenu à la Ville d'Antibes c'est d'avoir un

Intranet qui est le plus commun de tous les logiciels. On pourra lui donner plusieurs orientations à la demande. Soit aller vers de la gestion documentaire, soit vers du travail en collaboration, soit des portails Web de différentes applications sur la même interface, soit des tableaux de bord. La technologie qui a été choisie est gratuite. Les services informatiques de la Ville d'Antibes ont donc acquis des compétences sur une technologie gratuite pour mettre en place ce portail Intranet.

Pour les référentiels de données, aujourd'hui nous avons des gens qui travaillent isolément et avec des liens pas clairs sur les fichiers ou sur les bases de données. Demain, ce que nous souhaitons avoir, ce sont des applications qui mutualisent de manière très claire toutes les données. Par exemple, pour les systèmes d'informations géographiques, pour les agents qui font des plans, si tous les éléments du plan sont dans la base de données nous multiplions notre capacité à exploiter et nous travaillons plus facilement puisque l'on a les données une seule fois à un seul endroit.

L'axe C c'est pour les Elus. C'est-à-dire, comment va-t-on ouvrir des services informatiques aux administrés ? Aujourd'hui, nous avons engagé un projet qui s'intitule « le guichet unique virtuel ». Nous allons essayer de virtualiser le guichet unique de Monsieur SOUKAL au sein d'un portail Web et l'étude est engagée.

L'axe D c'est, comment utiliser les services informatiques en interne pour mieux travailler juste au sein des services municipaux ? C'est un axe qui m'intéresse au plus haut point puisque la logistique est prestataire de service vis-à-vis des autres Directions. Cet axe, évidemment, on en a engagé une partie, comme tous les autres. Ce schéma directeur a été conçu et élaboré il y a deux ans. Nous sommes en cours d'exécution.

Donc, nous nous sommes structurés au sein de la logistique sur plusieurs progiciels (PHITEAS, ATAL) pour mieux travailler, perdre aucune requête, etc...

Les quatre axes ne sont pas exclusifs. Ils se chevauchent en partie. Les mesures urgentes ont été mises en œuvre depuis 2006 et 2007. Ce schéma directeur est axé sur les axes B, C, D et il est en cours d'exécution. La base annuelle de ce schéma directeur a été estimée par le Cabinet à 800.000 € par an. La première année nous avons eu 200.000 € dans le plan d'investissement et cette année 2009 il devrait y avoir 500.000 € en fonction de l'acquisition de progiciels GF et GRH qui sont chers.

L'informatique, en effet, coûte un petit peu cher et c'est pour cela, qu'en fonction des budgets annuels, nous pouvons l'étaler. C'est-à-dire qu'au début, nous avons dit 800.000 € parce que nous avons prévu de faire cela en trois ans. Mais ce n'est pas forcément raisonnable de se dépêcher à faire cela. Donc nous pouvons mettre moins d'argent et passer plus de temps.

**Monsieur le Maire** : Merci de cet éclairage. Ceux qui souhaitent des explications particulières, elles peuvent être données.

Je crois qu'aujourd'hui si nous voulons une gestion dynamique prospective de la Ville et un service aux citoyens en temps réel et adapté, si nous voulons avoir une modélisation qui correspond quand même à une Ville qui est la Ville principale de la Communauté d'Agglomération dans laquelle les hautes technologies sont un pôle d'excellence mondiale, nous devons nous mettre dans des dispositifs qui permettent la communication interne, l'ouverture sur le public et la capacité de productivité que nous devons avoir.

C'est la raison pour laquelle, autant bien entendu, nous devons gérer ce budget de manière étalée dans le temps, avec des priorités qui sont mises en place, mais par exemple la priorité gestion des ressources humaines et la priorité gestion financière c'est quelque chose d'absolument indispensable. Nous ne pouvons pas, dans une période telle que la nôtre, ne pas avoir les outils en temps réel permettant une réactivité permanente sur des situations.

Donc, sur cette base je vous propose d'écouter les délibérations que Monsieur Jacques BAYLE nous propose. Le SICTIAM d'abord qui est un élément un peu anecdotique compte tenu de l'ensemble mais qui mérite que nous prenions une décision intelligente.

31-01- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES ALPES MEDITERRANEE (SICTIAM) - NOUVELLES CONDITIONS D'ADHESION POUR LA PERIODE 2008-2010

**Monsieur BAYLE** : Par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2005, la Ville d'Antibes, avait approuvé l'adhésion de la Commune au SICTIAM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il convient, tout d'abord, de rappeler que cette adhésion de la Ville avait pour principal objet d'accompagner les services municipaux dans l'évolution des systèmes d'information, afin de faire face aux enjeux de développement de la gestion communale et à l'amélioration des services publics en s'appuyant sur les nouvelles technologies qui sont en perpétuelle mutation.

A partir de cette adhésion et en s'appuyant sur une convention cadre entre la Ville et le SICTIAM régissant les principes et les champs d'intervention, deux projets ont été engagés en 2006, soit :

- 1° un projet d'élaboration d'un schéma directeur que vous venez de voir des systèmes d'information ;
- 2° un projet de remplacement des progiciels GF et GRH.

Malheureusement, après deux années de travaux en commun, il s'avère d'un constat partagé que l'impossibilité de mise en œuvre de la solution logiciel proposée par le SICTIAM a conduit à un arrêt du projet en 2007. Les raisons majeures de cet arrêt sont :

- 1° l'inadaptation structurelle de l'outil logiciel à un mode de gestion déconcentré, ce qui est notre fonctionnement administratif dans la Commune ;
- 2° les difficultés à migrer les données existantes dans ce nouveau logiciel qui ont découragé les futurs utilisateurs de la DRH ;
- 3° la livraison par le fournisseur pendant le projet de versions logiciel, malheureusement comportant des bugs obérant le bon accomplissement du projet de mise en œuvre.

Afin de prendre en compte les conséquences de cette situation dommageable pour la Ville d'Antibes, sur ce projet structurant et vraiment prioritaire, le SICTIAM propose donc un réel rééquilibrage financier en faveur de la Ville d'Antibes, comme préalable, indispensable, permettant ensuite de fixer les conditions d'un nouveau partenariat s'appuyant sur l'étude de toutes les pistes de toutes les collaborations possible.

En conséquence, il est proposé par le SICTIAM les dispositions suivantes pour permettre une répartition équitable des coûts engendrés :

- tout d'abord, le SICTIAM s'engage à prendre à sa charge la totalité des factures restantes concernant ce projet de remplacement des progiciels de gestion ;
- d'autre part, afin de compenser l'absence de résultat sur ce projet de remplacement des progiciels de gestion, face aux cotisations versées par la Ville d'Antibes dans le cadre de son adhésion pour les années 2006 et 2007, le SICTIAM s'engage à ne pas solliciter le versement de la cotisation d'adhésion au Syndicat pour les années 2008, 2009 et 2010 ;
- enfin, le système s'engage à développer à ses frais un projet de mise en œuvre d'un système d'information géographique dont vous avez vu une partie de la démonstration pour les services de la Ville sur les années 2009 et 2010 et ce, à titre non onéreux.

**Monsieur DUJARDIN** : Je me souviens parfaitement de la délibération 2005. J'avais d'ailleurs voté contre pour quelques raisons qui, aujourd'hui, s'avèrent assez exactes. Entre autre, le SICTIAM est une trop petite structure, quant à la Ville d'Antibes, à elle seule, elle cumule cinq fois plus de personnel au service informatique que le SICTIAM en a lui-même.

Le SICTIAM externalise donc pas mal de ses activités, ce que nous pourrions faire nous même sans passer par ce Syndicat. L'autre point, naturellement, engendre des coûts qui sont extrêmement élevés et qu'un autre défaut du SICTIAM à mon sens c'est de privilégier certaines sociétés fabriquant des logiciels ou

progiciels et de rester enfermé dans un cercle beaucoup trop étroit et d'enfermer ainsi les villes qui dépendent un petit peu de ses conseils dans des systèmes qui manquent d'ouverture.

Aussi, les prestations que nous attendions du SICTIAM n'ont pas été à la hauteur et je ne pense pas qu'elles le seront davantage dans l'avenir compte-tenu du fait que leur structure restera la même. Il est vrai que le fait de ne pas payer d'adhésion pour 2008, 2009 et 2010 c'est la moindre des choses. Néanmoins, je préférerais très nettement couper carrément les ponts avec cet organisme qui, en dehors de recycler certains matériels, n'a pas d'intérêt pour les villes comme les nôtres. Peut-être que cela peut être utile pour les petits villages ou les villes de très moyennes importances mais certainement pas pour une ville structurée comme la Ville d'Antibes. Donc, je voterai naturellement contre l'adhésion au SICTIAM même si celle-ci est gratuite. Et je crois que même s'il fallait payer pour y adhérer je ne serais pas attiré par cette structure. Je vous remercie.

**Monsieur PIEL** : Je voulais féliciter la présentation qui était très intéressante et qui nous a montré l'étendue des possibilités. Habitant dans un quartier qui est resté sans internet et sans téléphone pendant une quinzaine de jours en février, je reconnais que lorsque l'on habite dans le centre ville c'est très intéressant de pouvoir disposer de tout cela. Ceci dit, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler...

**Monsieur le Maire** : C'était le message démagogique du jour.

**Monsieur PIEL** : C'était peut-être démagogique mais habiter aux Semboules à quelques centaines de mètres de Sophia-Antipolis et rester 15 jours au mois de février sans internet et sans téléphone, si c'est de la démagogie, en tout cas nous nous la subissons la démagogie !

**Monsieur le Maire** : Quinze jours sans internet, Monsieur PIEL, effectivement c'est quelque chose de totalement insupportable.

**Monsieur PIEL** : Ecoutez, j'espère que c'était bien réparti dans le quartier. En tout cas, je l'ai subi personnellement et de fait je n'ai pas pu utiliser mon ordinateur pour pouvoir y compris visionner les CD que vous nous communiquez avec les conseils municipaux puisque, contrairement aux engagements que vous aviez pris au début du mandat, nous n'avons toujours pas d'ordinateur pour le faire. Mais ce n'est pas grave, habiter aux Semboules, ce n'est pas la peine d'avoir un ordinateur ou il faut posséder un portable.

Ceci dit, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler les propos laudateurs de Monsieur ROUX le 16 décembre 2005, ni d'ailleurs le ton que vous avez employé à l'époque et Gilles DUJARDIN lui aussi s'en souvient, en réponse à son intervention. Le fait est aujourd'hui que le SICTIAM est un organisme défaillant. Doit-on continuer une collaboration qui n'a apporté que des déboires et je suis très inquiet quand je vois la présentation et que l'on nous dit que nous l'avons fait en collaboration avec le SICTIAM. Peut-être que le représentant de la Commune à ce Syndicat pourrait nous exposer les raisons qui militent pour cette prolongation. Raisons qui ont été actées dans le Comité Syndical du 19 février 2009 où d'ailleurs nous pouvons lire la délibération qui nous est présentée aujourd'hui dans les 3 pages qui concernent la Ville d'Antibes. Malheureusement, le représentant de la Ville était absent ce jour-là, mais je fais confiance aux membres du SICTIAM pour avoir travaillé dans le bon sens. Donc, la délibération figure bien ici y compris avec le fait de suspendre le paiement de l'adhésion, etc... Nous ne pouvons pas continuer de travailler avec un organisme dont à l'origine vous nous aviez indiqué que des Communes de l'importance d'Antibes y siégeaient, ce qui est faux.

Non, ce n'est pas faux ?...Ah bon, j'ai la liste devant moi. Mandelieu c'est aussi important qu'Antibes ? Très bien, d'accord. C'est la plus grande Ville, vous avez raison. Après, je vous passe la liste des villages de notre arrière-pays. C'est très bien, centrer le tour des vallées, la Vesubie, etc...

Donc, arrêtons les frais et travaillons autrement. Si nous continuons dans ce sens, après les trois années que nous venons de passer je me demande ce qui nous permet d'espérer que cela ira mieux. En tout cas, rien dans le fonctionnement du SICTIAM et dans les autres Comités syndicaux précédents, j'ai pu aussi voir les déboires d'autres Communes puisque j'ai pris la peine de prendre connaissance de tout cela.

Arrêtons, sinon on va persévérer dans l'erreur et vous le savez mieux que moi « persévéra ré » c'est « diabouliquooum ». Donc, arrêtons de gaspiller de l'argent à moins que l'on souhaite financer un Syndicat qui a pour rôle bien précis, d'amener comme un entonnoir les fonds des Communes adhérentes à une centrale d'achat qui privilégie après un appel d'offre européen global une société. Cela est aussi dans le



rapport. Je pensais que nous allions en parler mais puisque vous n'avez pas jugé bon de relater jusqu'au bout le procès-verbal de la séance, c'est le rôle essentiel du SICTIAM, il n'y en a pas d'autre.

**Monsieur le Maire** : Merci, pour l'anecdote on ne se sert pas de la centrale d'achat du SICTIAM donc la fin de votre intervention qui, chaque fois, essaie de jeter le trouble ou la confusion est erronée, déplacée et inutile.

La parole est à Monsieur Georges ROUX qui va vous expliquer ce que c'est que Mandelieu puis à Monsieur Jacques BAYLE qui va vous expliquer ce qu'est l'informatique et ensuite, nous délibérerons.

**Monsieur ROUX** : Simplement, notre Collègue Gérard PIEL disait qu'il n'y avait que des villages. Non, il n'y avait pas que des villages dans les missions du SICTIAM, il y avait la Communauté de Communes qui est autour de Draguignan. Il y a la Ville de Mandelieu.

Dans le problème qui s'est produit entre le SICTIAM qui était un peu un intermédiaire entre les producteurs de logiciels, de progiciels, et la Ville d'Antibes, ce n'est pas le SICTIAM, ce sont les producteurs de logiciels de la Commune d'Antibes qui ont, j'allais dire pas adapter le produit à ses besoins, et le SICTIAM était au milieu. De toute façon, l'importance c'est de savoir si on a besoin ou non, dans ce qui vient de nous être exposé du SICTIAM ? Moi, je dis « oui » dans la mesure où ce qui n'a pas été fait, n'a pas été payé. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

**Monsieur PIEL** : INAUDIBLE, hors micro

**Monsieur le Maire** : Vous n'avez pas la parole Monsieur PIEL. C'est Monsieur Jacques BAYLE qui a la parole.

Ce n'est déjà pas mal parce qu'il me semble qu'à la Région, de temps en temps, vous faites des choses que vous ne payez pas. Et de temps en temps vous payez des choses qui ne sont pas toujours faites.

La parole est à Monsieur Jacques BAYLE, ainsi vous balaierez devant votre porte.

**Monsieur BAYLE** : Donc, Monsieur DUJARDIN concernant effectivement le fait de pouvoir externaliser des logiciels, vous allez effectivement pouvoir apprécier les délibérations suivantes parce que nous nous sommes rendu compte qu'il est intéressant pour nous de travailler en direct avec un certain éditeur. Nous avons, donc, lancé deux appels d'offre par rapport à nos deux axes principaux qui sont GF et GRH. Nous allons effectivement pouvoir réaliser cela et j'apprécierais probablement vos commentaires dans la délibération qui suivra.

En ce qui concerne l'enfermement du logiciel, nous avons eu un logiciel qui nous avait été proposé qui était CIVITAS. Il faut rappeler que ce logiciel CIVITAS a eu, on s'en est rendu compte, une incompatibilité technique qui s'est avérée au fil du temps mais ce logiciel par ailleurs, fonctionne très bien dans d'autres Communes. C'est donc de par cette expérience que nous avons souhaité mettre en place cette solution.

En outre, il est tout à fait naturel au départ de l'adhésion au SICTIAM que nous mutualisions l'ensemble des frais de notre Commune avec ceux des autres Communes pour faire en sorte que nous ne fassions pas de redondance entre le développement réalisé par chacune. Et le simple principe du SICTIAM est absolument louable, naturel et spontané. De la part d'une Commune, il est tout à fait normal d'entrer dans ce type de fonctionnement. Il se trouve que sur cet aspect là, nous avons effectivement un problème technique sur un dossier précis par rapport à un éditeur particulier. Nous sortons de cette situation le plus naturellement qu'il soit et nous avons une prestation offerte pour les trois années qui viennent. Cela me semble donc commercialement et au niveau du bilan tout à fait en notre faveur, en tout cas.

Monsieur PIEL, en ce qui concerne l'A.D.S.L. à Antibes, vous savez pertinemment que c'est un dossier qui me préoccupe chaque jour comme certaines personnes de votre entourage le savent également. Ce que l'on peut dire c'est que. l'A.D.S.L dépend de la paire de cuivre et de la qualité de la paire de cuivre qui le véhicule.

Ce qu'il faut savoir également c'est que la qualité de la paire de cuivre dépend elle aussi des conditions météorologiques, ponctuelles que nous pouvons avoir à un moment ou à un autre. Elle dépend aussi des coups de pelles ou de pelleuses qui ont pu arriver à certains moments. Ce qu'il faut donc souligner c'est qu'une paire de cuivre c'est un objet physique et que lorsqu'il reçoit un coup de pelleuse il marche forcément moins bien, ce qui est tout à fait normal. Ce qui explique, effectivement, depuis le mois de juillet

j'ai été sans cesse en rapport avec France Télécom presque pour les harceler, pour faire en sorte que ces questions soient résolues.

En ce qui concerne les problèmes qui sont beaucoup plus récents, que vous soulignez, vous n'avez pas mentionné le fait que j'ai tenu trois permanences aux Semboules pour essayer de faire le point sur ces événements. Malheureusement ceux-ci ont été accompagnés par deux événements météorologiques problématiques, le dernier que vous connaissez également, avec l'ensemble des précipitations pluviométriques que nous avons eues et qui ont fait que finalement un câble est un câble et qu'il a une certaine corrosité ; on ne s'en rend pas compte par beau temps mais il se trouve qu'au bout d'un moment le signal passe moins bien et comme nous sommes en limite de portée on n'y peut rien.

Je ne me rappelle plus du tout dernier point mais si je n'ai pas retenu un point vous me le rappelez. Vous voudrez bien m'en excuser.

**Monsieur le Maire** : Le dernier point soulevé par Monsieur PIEL est « tout ce que vous faites est mal et si vous m'écoutez tout irait mieux » !

Je veux simplement indiquer que je partage en partie ce que dit Monsieur DUJARDIN. Aujourd'hui, nous avons constaté qu'il était nécessaire de monter en puissance en interne et c'est un débat que nous avons eu sur le plan technique et sur le plan politique. Sur le plan technique, est-ce que nous restons à un niveau assez banal de l'informatisation, de service au public et d'outil de performance. Et la réponse est « Non », il faut aller plus loin et plus vite. Le système est très probablement une solution adaptée de manière temporaire et qui, dans les deux prochaines années, ne coûtera strictement rien. Donc, c'est un serveur gratuit. Si au bout des deux ans le projet informatique de la Ville d'Antibes a suffisamment monté en puissance, on verra bien qu'à ce moment-là nous n'aurons probablement plus besoin d'adhérer au syndicat et ainsi nous disposerons d'une autonomie totale sur l'ensemble de la gestion.

Je pense qu'aujourd'hui il est assez rare qu'un syndicat rembourse la cotisation et qu'il le fasse uniquement parce qu'il a une impossibilité de rendre une partie des services à une Commune adhérente. Je trouve que c'est une attitude particulièrement ouverte qu'a eu ce syndicat de reconnaître non pas son erreur mais l'impossibilité de résoudre un problème ; et de le résoudre de la façon la plus simple possible c'est de faire la gratuité et la gratuité pour les deux ans à venir.

Ne boudons pas notre plaisir et montons en puissance dans l'informatique parce que c'est un outil indispensable à l'avenir de demain, à la gestion de nos personnels et aux réponses que l'on peut donner à nos citoyens. Réglons ce problème de la meilleure façon qui soit, c'est-à-dire en ne payant pas les prestations qui n'ont pas été faites ; en ne payant pas les prestations qui ont été faites par la gratuité et en faisant en sorte que dans les deux années à venir, quelles que soient les prestations que nous demanderons, nous n'ayons pas à les payer.

Passons donc au vote. Qui est contre , qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 49 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCKNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

*Départ de M.PADOVANI –procuration à M.GASTALDI -Présents 44/Procurations 5/Absent 0*

31-02- SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) - MISE EN OEUVRE - CONVENTION SPECIFIQUE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES ALPES MEDITERRANEE (SICTIAM) - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur BAYLE** : Il est devenu indispensable pour la Ville de gérer ses données géo localisées de manière centralisée et facilement exploitable. Pour la réalisation de ce projet, la Ville d'Antibes - Juan-les-Pins est responsable de la maîtrise d'ouvrage et demande l'aide de son partenaire privilégié en matière

d'information de procédure de travail, donc le SICTIAM. Etant donné l'accord des deux parties de mener cette réalisation sur la base d'une architecture open source et sur la base de prestations intellectuelles délivrées par le SICTIAM à la Ville, dans le cadre de son adhésion, ce projet se fera sans compensation financière de la Ville au SICTIAM. Il s'agit donc de fixer par une convention spécifique des modalités de l'aide au SICTIAM au bénéfice de la Ville d'Antibes, à titre non onéreux, pour le projet de la mise en œuvre d'un système d'information géographique de la Commune s'étalant sur 2009 et 2010.

**Monsieur le Maire** : Monsieur DUJARDIN ? Monsieur PIEL ?

**Monsieur DUJARDIN** : Je retire l'intervention.

**Monsieur le Maire** : Monsieur PIEL ?

**Monsieur PIEL** : c'était une intervention globale.

**Monsieur le Maire** : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 49 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

31-03- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - ACQUISITION, INSTALLATION, FORMATION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE - MARCHE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT-AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2009

**Monsieur BAYLE** : Un plan d'action prioritaire défini par le schéma-directeur que vous avez entraperçu tout à l'heure vise à atteindre les objectifs fixés, parmi lesquels la réalisation de la migration des applications logicielles de la gestion des ressources humaines vers une nouvelle solution beaucoup plus moderne, avec une mise en production en janvier 2010.

La Société éditrice des logiciels, actuellement utilisés par la Ville, n'assurera plus de maintenance de ses produits car ils sont obsolètes et trop coûteux. Il devient donc indispensable de migrer les applications logicielles vers des solutions récentes avant la fin de l'année 2009.

L'acquisition d'un nouveau logiciel doit se faire dans le cadre d'un marché public et comportera les éléments suivants :

- les droits d'usage des logiciels et de la solution,
- la documentation,
- l'installation et le paramétrage technique,
- la formation des utilisateurs,
- le transfert de compétence,
- l'assistance au paramétrage,
- la fourniture des interfaces,
- l'assistance fonctionnelle et technique,
- la garantie, la maintenance corrective et évolutive.

La solution retenue est multi utilisateurs, multi-collectivités, multi-budgets, et propose une structure ouverte qui permet l'interopérabilité d'une manière évolutive avec d'autres logiciels.

En raison du caractère indissociable de l'acquisition du logiciel et des prestations d'installations, de formations ainsi que de maintenance, il sera passé un marché global pour une durée de 5 ans. A la suite de ces différentes étapes de la procédure définitive du code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 16 janvier 2009, a décidé d'attribuer le marché au candidat, ci-après, l'Offre étant considérée comme économiquement la plus avantageuse, « Société BERGER –LEVRAULT ». Avec l'ensemble des montants que vous pouvez lire dans la délibération, il convient de préciser que cette Société a informé la Commune qu'elle avait procédé le 28 novembre 2008, au rachat de la Société qui avait elle-même présentée l'offre, à savoir SEDIT MARIANNE.

**Monsieur DUJARDIN** : C'est vrai qu'il est positif de traiter en direct avec certains fournisseurs de logiciels. Vu le prix d'acquisition de la licence, à 14.800 €, je me suis dit « enfin pour une fois, quelque chose de raisonnable ». Après, cela se gâte sérieusement parce que lorsque l'on voit le prix de l'installation qui est à 2.565 €. En plus pour récupérer les données, la même Société demande 6.300 €. Ensuite, pour la formation, elle demande 49.590 €, ce qui est totalement inconcevable. En général, la maintenance, et cela on le retrouve à peu près partout, se situe aux alentours de 12 à 14 % du prix du logiciel. Or, on s'aperçoit qu'avec la Société BERGER-LEVRAULT, la maintenance coûte pratiquement le prix de la licence chaque année, ce qui est totalement inadmissible. Donc, pour toutes ces raisons nous ne pourrions pas voter cette délibération. Et sur l'autre délibération, je globalise pour faire avancer les choses. C'est un tout petit peu moins grave, mais c'est quand même fort fantastique. Pour un logiciel qui vaut 49.700 €, qui est plus cher que celui de 14.000 € (il est d'ailleurs très nettement plus cher), la maintenance sur 5 ans n'est que de 38.000 € comparée à 60.700 € pour l'autre logiciel. Donc, cela prouve que celui-ci se rapproche plus ou moins des normes. Il en est encore un peu éloigné mais il s'en rapproche, alors que BERGER-LEVRAULT à 60.700 € de maintenance représente le prix de la licence tous les ans pratiquement. Donc, nous ne pouvons pas décerner voter ce genre de délibération.

**Monsieur BAYLE** : Concernant effectivement la répartition des coûts, il nous a semblé un peu étonnant mais vous avez peut-être pu le constater que certains prestataires aient des disparités importantes dans leurs différentes offres. Certains vont mettre des frais de maintenance très importants, d'autres des frais de reprise de données très importants, d'autres, ce sera l'installation, etc... En fait, effectivement il y a comme un système de vase communicant au sein même de la Société ce qui est assez étonnant mais une seule chose a compté pour nous c'est le prix global et le choix que nous avons effectué est non seulement le moins disant mais en plus le plus offrant. En conséquence, il nous semblait naturel quelle que soit la répartition des charges, en fonction de ces différents postes, d'aller vers celui qui nous offrait à la fois le plus d'offres et en même temps pour le budget le moins important.

**Monsieur le Maire** : Sur l'analyse, effectivement, il s'agit d'un global et on ne peut pas imaginer une acquisition de licence sans installation, ni une installation sans formation, ni une installation et une formation sans maintenance. Le problème est de savoir qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur de chacun de ces chapitres et lorsqu'on y regarde on constate d'abord que, ne serait-ce que la formation de toute la D.R.H. c'est près de 70 agents, et vous avez vu dans le schéma-directeur qu'il y a les référents dans chaque secteur, chaque pôle et chaque service ; c'est-à-dire que vous ajoutez des dizaines d'agents formés. Cela veut donc dire que vous êtes à peu près à 120 agents formés. Quand vous avez un prix et que la formation n'est pas une formation ponctuelle mais une formation qui réactualise, quand vous regardez la maintenance, si vous dites : « la maintenance c'est de vérifier si la prise est branchée » effectivement, vous dites que la maintenance est à ses limites. Mais si vous considérez que dans une informatique de ressources humaines, elle intègre obligatoirement tous les règlements, législations et modifications qui peuvent intervenir en cours des cinq ans et pendant les cinq ans avec une réactualisation au jour le jour, alors vous avez, à ce moment là, un véritable travail organisé sur les cinq ans.

Alors, je crois qu'il faut bien regarder à l'intérieur ce que veulent dire les différents chapitres. Tout cela, Jacques BAYLE l'a bien résumé. Après lorsqu'on a fait le cahier des charges extrêmement exigeant et que l'on constate que celui qui remplit le mieux ses conditions c'est celui qui est le moins cher et qui offre le plus de prestations, à ce moment-là que la somme sur la maintenance soit chargée par rapport à la somme sur l'installation, cela importe peu à la Commune. L'important c'est d'avoir la sécurité sur les cinq ans, d'avoir un système informatique performant, maintenu, formateur et actualisé. Et donc, c'est la proposition que l'on vous fait.

Nous passons au vote : qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 49 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

31-04- GESTION FINANCIERE - ACQUISITION, INSTALLATION, FORMATION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE - MARCHE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission d'Appel d'Offres du 19 décembre 2008

**Monsieur BAYLE** : C'est exactement le même procédé sauf que cette fois-ci cela concerne non pas l'outil de gestion de ressources humaines mais le titre de gestion financière. Cela concerne la Société CIRIL pour les montants que vous pouvez effectivement décrypter en bas de la délibération.

**Monsieur le Maire** : Pas d'interventions ? Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit mais s'il y a vraiment une utilité, une urgence, c'est que la Ville dans la prospective dans laquelle elle s'est mise en chantier, voit les finances et les ressources humaines avec une informatisation qui puisse être une actualisation en jour et en heure, avec une précision extrême, parce que c'est cela qui permettra d'avoir un tableau de bord efficace et qui permettra également, lorsque les Elus le demanderont, de leur dire exactement quelle est la situation de la Ville en matière de finances et en matière de gestion. C'est aussi un outil de démocratie et de transparence.

**Monsieur BAYLE** : Je veux souligner effectivement qu'il est très important pour nous de pouvoir mettre tout cela en place parce que cela permet d'aller vers le portail citoyens et de faire en sorte que de plus en plus tous ces éléments informatiques, même si pour l'instant ils sont invisibles, vont nous permettre d'offrir le meilleur des services aux administrés.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur BAYLE, pour votre compétence et votre engagement sur ce dossier. Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 42 voix POUR sur 49 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

### **Madame BADAOU-BLAIS**

36-01- ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS (FSALE) - OCTROI D'UN FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES

**Madame BADAOU-BLAIS** : La Ville d'Antibes est signataire du contrat Enfance-Jeunesse avec la C.A.F. et ce, depuis 2007 pour une durée de 4 ans. La C.A.F. a versé 355.158 € de subvention à la Ville dans le cadre de ce contrat. En complément, la C.A.F. des Alpes-Maritimes a créé le F.S.A.L.E. qui est le Fond de Soutien Exceptionnel aux Activités de Loisirs des Enfants et qui succède au F.A.E.T.E.L. (Fond d'Aide Exceptionnelle au Temps Libre) qui a permis le financement des développements de fréquentations entre les années 2007 et 2008. Le montant du F.S.A.L.E. devrait avoisiner les 15.425 €. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention 2008 avec la C.A.F. des Alpes-Maritimes pour une durée d'un an.

**Monsieur le Maire** : Bravo pour ce dossier qui est un dossier beaucoup plus important que la brièveté de la délibération finale que vous avez apportée et qui, je n'en doute pas, va faire adhérer l'unanimité. Personne est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

Il est 18 h 30 et je vous remercie d'avoir été constructif. Voyez que le débat peut être ouvert, non limité et que l'on peut avoir un Conseil Municipal qui ne finit pas à 21 h 00 en d'interminables discussions stériles.

Je propose si l'opposition le souhaite que l'on fasse une conférence des Présidents maintenant. Non ?

**Madame MURATORE** : Cela ne sert à rien maintenant. On a le temps d'ici le prochain Conseil, il me semble.

**Monsieur le Maire** : D'accord. Le courrier de Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ est parti et vous parviendra dans les 24 ou 48 heures. Et vous pourrez alors débattre de toutes ses questions avant le prochain Conseil.

Merci, bonne soirée et bon week-end à tous.

La séance est levée à 18 heures 35.

Le Directeur Général des Services,

Le Secrétaire de séance,

Secrétaire auxiliaire de Séance,

Stéphane PINTRE

Mathieu GILLI